

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**NIVEAU DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NRF) ET
NIVEAU D'ÉMISSIONS DE RÉFÉRENCE DES
FORÊTS(NERF) DE LA GUINÉE**

Période 2016 - 2020

Janvier 2026

Table des matières

ACRONYMES	6
RÉSUMÉ	7
INTRODUCTION	8
I. CONTEXTE NATIONAL.....	9
ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DE LA REDD+ GN	11
1) CADRE GÉNÉRAL.....	11
2) STRUCTURE.....	11
II. ECHELLE	21
III. PORTÉE	22
Activités REDD+ dans le NERF.....	22
Réservoirs dans le NERF	24
Gaz dans le NERF.....	24
DEFINITION DE LA FORêt / DÉFINITIONS UTILISÉES.....	25
Définition de la forêt	25
Classification d'occupation de terre	26
IV. COHÉRENCE AVEC L'INVENTAIRE DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	33
V. INFORMATION UTILISÉE POUR LA CONSTRUCTION DU NERF	34
VI. DONNÉES D'ACTIVITÉS.....	36
Stratification.....	36
Approbation et validation de la stratification.....	37
Estimation de Superficie par Échantillonnage	38
Conception de l'Échantillonnage	38
Conception de la Réponse et Collecte des Données	39
Suivi des activités REDD+	39
Méthodologie et données utilisées en Guinée	39
Plan d'échantillonnage.....	39
Le questionnaire.....	44
Campagne de collecte	45
Résultats de la détection de changement de superficie de forêt.....	45
L'évaluation de l'incertitude	47

Défis en collecte des données d'activités	49
VII. FACTEURS D'ÉMISSIONS	49
Description de l'IFN	50
Résultats et facteurs d'émissions proposés	52
VIII. DÉTAILS SUR LES CIRCONSTANCES NATIONALES	54
Lois, réglementations, politiques et institutions liées aux forêts et aux utilisateurs des forêts dans le pays.....	58
CFZ	59
Décret n° D/2004/50/PRG/SGG portant création d'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Centre forestier de N'Zérékoré ».....	59
IX. NERF PROPOSÉS	60
Les émissions et absorptions par activité REDD+	60
Le niveau de référence	60
La période historique considérée	61
Ajustement pour les circonstances nationales	62
Fréquence d'actualisation	62
X. PLAN D'AMÉLIORATION	62

Liste des Figures

Figure 1 Coordination National REDD+ organigramme	17
Figure 2 Earth Map Guinée et les zones climatiques	22
Figure 3 Classification d'occupation de sol par catégories GIEC, et suivant les classes GAEZ	25
Figure 4 plan d"échantillonnage – distribution des 1688 échantillons (image source: projet SNSF)	37
Figure 5 Paramètres d'expansion pour les strates utilisées dans l'échantillonnage du projet SNSF (image source: projet SNSF)	37
Figure 6 Elements of the visual interpretation: tone, texture, pattern, shape, size and association. Source: GEOGRAPHY TODAY: ELEMENTS OF IMAGE INTERPRETATION AND ANALYSIS	39
Figure 7 Pourcentage échelle de fermeture de couronne utilisé pour identifier les pourcentages (Matthew F. Winn and Philip A. Araman, 2020).	40
Figure 8 Exemple d'une parcelle (Unité 243823) avec le questionnaire à côté en Collect Earth Online	41
Figure 9 Question secondaire sur "l'événement" Activité REDD+	41
Figure 10 Emissions et absorptions par activité REDD+ (tCO ₂ e/an)	51
Figure 11 Données collectées depuis 2015 jusqu'à 2024, et NERF (Moyenne historique) 2015-2020	52

Liste des Tableaux

Tableau 1 Rôles des parties prenantes dans le NERF	18
Tableau 2 Réervoir et GAZ utilisés dans le NERF	19
Tableau 3 Facteurs de perturbation en dégradation	20
Tableau 4 Climat en Guinée, avec définition. Source: Zones climatiques GIEC 2021	22
Tableau 5 Paramètre du conception de réponse	38
Tableau 6 Superficie par activité REDD+ pour la déforestation, la dégradation, le reboisement et les zones non perturbées (stable forêt non-forêt) dans le climat tropical pluvieux	42
Tableau 7 Superficie par activité REDD+ pour la déforestation, la dégradation, le reboisement et les zones non perturbées (stable forêt non-forêt) dans le climat tropical humide	43
Tableau 8 Incertitudes sur les superficies déforestées	43

Tableau 9 Incertitudes sur les superficies reboisées	44
Tableau 10 Incertitudes sur les superficies dégradées	44
Tableau 11 Facteurs de stockes de carbone exprimés en tCO2/an avec incertitudes	46
Tableau 12 Paramètres utilisés pour convertir stocks de carbone aérienne en total en tCO2e	46
Tableau 13 Facteur d'émissions (tCO2e/an) pour le climat tropical pluvieux	47
Tableau 14 Facteur d'émissions (tCO2/an) pour le climat tropical humide	47
Tableau 15 Les facteurs de perturbation (Fd) pour les deux climats	47
Tableau 16 Facteurs d'absorptions pour le climat tropical pluvieux	48
Tableau 17 Facteurs d'absorptions pour le climat tropical humide	48
Tableau 18 Emissions et absorptions sur la période 2015-2024, et NERF sur la période 2015-2020	52

ACRONYMES

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CTR	Comité Technique REDD+
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
DNFF	Direction Nationale des Forêts et de la Faune
FCPF	Fond de Partenariat pour le Carbone Forestier
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MNV/MRV	Système national de Mesure, Notification et Vérification
NERF	Niveau d'émissions de Référence des Forêts
NRF	Niveau de Référence des Forêts
GES	Gaz à effet de serre
RIN	Rapport Inventaire National
BUR	Rapport Biennal de Transparence
REDD+	Réduction des Émissions Déforestation et Dégradation et le rôle de la conservation et augmentation des stocks de carbone dans les forêts
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
UTCATF	Utilisation des Terres, du Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie
TM	Climat Tropical Humide
TW	Climat Tropical Pluvieux
OGPNRF	Office Guinéenne des parcs nationaux et réserve de faune

RÉSUMÉ

Période	Données d'activités 2016-2024 (5 années de comptabilisation des émissions) Niveau de Référence 2016-2020	
Echelle	Nationale	
Activités	Déforestation Dégénération des forêts Renforcement des stocks de carbone forestier Conservation des stocks de carbone forestier Gestion durable des forêts	<i>Incluse</i> <i>Incluse</i> <i>Incluse</i> <i>Exclue</i> <i>Exclue</i>
Réservoirs	Activités	Réservoirs de carbone Biomasse vivante Biomasse aérienne Biomasse souterraine
	Déforestation	Oui Oui
	Dégénération des forêts	Oui Oui
	Renforcement des stocks de carbone forestier	Oui Oui
Gaz	Activités	Gaz
	Déforestation	CO2
	Dégénération des forêts	CO2
	Renforcement des stocks de carbone forestier	CO2
NERF	13,653,757.82 tCO2e par an	
NRF	Zéro tCO2 par ans	

INTRODUCTION

La République de Guinée s'est engagée de manière volontaire et déterminée dans le processus de lutte contre les changements climatiques depuis la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993. Cet engagement s'est consolidé par l'adoption de l'Accord de Paris en 2016, marquant une étape décisive dans l'alignement de ses politiques nationales sur les objectifs climatiques mondiaux.

Malgré une contribution historiquement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), la Guinée observe une dynamique de croissance de son profil d'émissions, particulièrement liée à l'exploitation de ses ressources naturelles. Conformément aux exigences du cadre de transparence de la CCNUCC, la Guinée a élaboré son premier Rapport Biennal de Transparence de mise à jour (BUR). Ce rapport met en évidence l'importance capitale du secteur de l'Utilisation des Terres, du Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie (UTCATF), qui demeure à la fois la principale source d'émissions du pays et son plus grand potentiel de séquestration de carbone.

Dans cette optique, le mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) est devenu un pilier central de la stratégie nationale. Engagée dans ce processus depuis 2015, la Guinée ambitionne, à travers la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée en 2021, de stabiliser son couvert forestier et de promouvoir une gestion durable des écosystèmes.

La présente soumission s'appuie sur les inventaires de GES et les analyses techniques issus du BUR, garantissant ainsi une cohérence parfaite entre les données de référence et les mesures d'atténuation envisagées. Elle respecte les lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la précision des données, visant à transformer le secteur forestier guinéen en un moteur de développement résilient et à faible émission de carbone.

CONTEXTE

I. CONTEXTE NATIONAL

La Guinée a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 1993. Afin de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques et surtout pour la restauration de son couvert forestier, l'Etat Guinéen est engagé dans le mécanisme REDD+ depuis 2015 à travers le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêt (MEEF) et plus particulièrement la Coordination Nationale REDD+. Comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, la Guinée n'est pas un grand émetteur de gaz à effet de serre (GES), notamment le CO₂, mais la tendance des émissions est en augmentation depuis 2007 (Banque Mondial, 2016). La quantité de CO₂ émise par habitant est passée de 0,119 tonne en 2007 à 0,226 tonne en 2011 (PNDES, 2016).

Le gouvernement guinéen a inclus les forêts et l'utilisation des terres dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN) élaboré en 2015 qu'il s'est engagé à mettre en œuvre dans le cadre de la CCNUCC. La REDD+ est essentielle pour que la Guinée atteigne ses objectifs de réduction des émissions car l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie sont la principale source d'émissions de GES dans le pays

La Guinée vient de développer le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020, fondé sur la Loi Fondamentale du pays, la Vision Guinée 2040, le Projet de Société du Président de la République, ainsi que les Agendas africains et internationaux du développement¹, qui constitue la deuxième génération de plan sous la troisième République, après le Plan Quinquennal 2011-2015. Il fait suite à trois (3) séries de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le dernier en date fut le DSRP-3 arrivé à échéance en 2015. Le PNDES s'est fixé comme objectif global de « promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable ». Deux résultats finaux sont attendus de

¹ Comme les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), la Vision 2020 de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc.

cet objectif global, à savoir (1) « à l'horizon 2020, le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie » et « la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée ».

Inspiré par l'objectif du PNDES, La vision de la REDD+ est de réaliser une économie prospère et résiliente au changement climatique d'ici 2040, fondée sur la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles pour protéger les sources d'eau iconique et améliorer le bien-être des Guinéens. L'objectif de la REDD+ est de contribuer aux réductions des émissions de gaz à effet de serre, au niveau nationales, en améliorant la gestion des forêts et des terres et assurer un partage équitable des bénéfices carbone et non-carbone entre les parties prenantes, surtout les communautés locales et autochtones.

Ainsi, le mécanisme REDD+ est considéré comme un des piliers qui va contribuer à la réalisation des résultats attendus du PNDES, surtout celle d'accroître le couvert forestier du pays de 25,9% en 2015 à au moins 28% en 2020 (source PNDES)

2- CIRCONSTANCES NATIONALES

La Guinée se distingue par son statut de « Château d'Eau de l'Afrique de l'Ouest » - Beaucoup des fleuves y compris le Niger, Sénégal et Gambie prennent leurs sources en Guinée et arrosent plus d'une douzaine de pays comme Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal (voir carte). Elle recèle un patrimoine de diversité bioécologique unique en Afrique de l'Ouest notamment dans ses reliques de forêts denses humides qui constituent l'extrême nord occidentale de la grande forêt tropicale guinéo-congolaise. Les spécialistes en écologie considèrent par exemple que les forêts de Ziama et de Diéké en Guinée forestière, se situent respectivement au 4^{ème} et au 7^{ème} rang des 12 sites majeurs pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. La Guinée a la plus forte concentration des chimpanzés de la sous-région (voir carte). Depuis 2005, on a déjà décrit plus de 20 espèces nouvelles pour la Guinée et pour la science (RGB Kew, 2017). Comme espèces endémiques la Guinée compte 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile, 1 amphibiens, 1 mammifère et 1 insecte avec plusieurs espèces menacées dont la plupart se trouve dans les forêts. Ces forêts qui, durant 40 ans entre 1975 et 2013, auraient été malheureusement réduites de 33%, sous l'effet de l'accroissement démographique, expansion agricole et minier, sans compter

que jusqu'à présent, les forêts restent la principale source énergétique des ménages.

La Guinée a fait preuve de volonté politique, prenant l'initiative de placer l'environnement et les forêts au centre de sa stratégie de développement du pays, depuis les années 90, en partant du sommet de Rio sur le développement durable. D'abord en mettant les services de l'environnement et forêts dans des ministères sectoriels clés et en fin créer le Ministère de l'environnement des eaux et forêts, chargé entre autres de veiller à la prise en compte des principes de développement durable dans les politiques sectorielles de l'État (feuille de route, FAO, 2019).

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DE LA REDD+ GN

1) CADRE GÉNÉRAL

La mise en œuvre de la REDD+ en République de Guinée repose sur un dispositif institutionnel multisectoriel, inclusif et hiérarchisé, visant à assurer la coordination, la transparence et l'efficacité des actions de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.

2) STRUCTURE

La mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Guinée s'appuie sur un cadre institutionnel structuré autour du **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)** et de plusieurs organes techniques et consultatifs. Ce dispositif permet d'assurer la coordination nationale, la participation des parties prenantes et la conformité avec les standards internationaux (UNFCCC, ART-TREES, FCPF, ONU-REDD).

Les structures clés comprennent :

a) **Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)**

Le MEDD à travers ses Directions et son secrétariat exécutif du comité national sur les changements climatiques (**CNCC**), **dans le cadre du processus REDD+** est structuré de la manière suivante :

- Autorité Nationale Désignée du fonds vert pour le Climat (AND-FVC) ;
- Point Focal REDD+ ;
- Direction Nationale des Forêts et de la Faune (DNFF) ;
- Direction Nationale de la Pollution Nuisance et changement climatique ;
- Centre National D'observation et surveillance Environnementale ;
- Office Guinéen des parcs Nationaux et réserve des faunes ;
- Direction Générale du Centre forestier ;

- Direction Générale du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou ;
- Office Guinéen du bois ;
- Agence Guinéen d'Évaluation Environnementale – AGEE ;
- Le Bureau de Stratégie et du Développement ;

Les organes de gestion du processus REDD+ sont placés sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Les organes de gestion du processus REDD+ à l'image des autres pays de la sous-région se résument à deux (2) principaux organes qui sont :

A- Comité National REDD+ ou Cellule REDD+ (CN-REDD+)

a. Attribution et composition

Attribution

Le Comité National REDD+ (CN-REDD+) a pour attribution de :

- Définir les orientations politiques et stratégiques de la REDD+ y compris les modalités de gestion et de partage de bénéfices (crédits carbone) ;
- Valider les documents clés (stratégie nationale REDD+, NERF, niveaux de référence d'émissions, plans d'investissement, rapports de performance) ;
- Assurer la cohérence intersectorielle entre les politiques forestières, agricoles, minières, énergétiques et foncières ;
- Superviser la mise en œuvre globale du mécanisme REDD+ ;
- Garantir la conformité avec les engagements internationaux de la Guinée (CCNUCC, Accord de Paris) ;
- Arbitrer les conflits entre parties prenantes de la REDD+ ;
- Valider, sur la base des recommandations de la plateforme nationale de concertation, les orientations stratégiques et les programmes à mettre en œuvre en matière de réduction des émissions forestières de gaz à effet de serre ;
- Approuver le programme du groupe national de travail REDD+ et de la coordination REDD+ ;
- Assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+ en Guinée
- Faire le suivi de la prise en compte du concept REDD+ dans les politiques et stratégies en matière d'environnement et des ressources forestières ;
- Veiller au respect, à la synergie et à la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la REDD+ ratifiées par la Guinée et produire tous les deux (2) ans un rapport ;
- Veiller à la promotion de la REDD+ et à la prise des mesures de lutte contre toute forme de dégradation de l'environnement et des ressources forestières ;
- Veiller à l'implication de tous les acteurs concernés dans le processus REDD+.

Composition

Le comité national REDD+ est composé de trente-un membre des représentants des :

1. Institutions gouvernementales ou publics (12)
2. Présidence
3. Primature
4. L'Assemblée Nationale (2),
5. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
6. Ministère de l'Agriculture et de l'élevage,
7. Ministère des Mines,
8. Ministère de l'Enseignement technique et professionnel,
9. Ministère de l'Aménagement du territoire,
10. Ministère des Finances,
11. Ministère du Plan Ministère de la décentralisation,
12. Ministère de l'Habitat,
13. Ministère de l'enseignement supérieur,
14. Ministère du transport ;
15. Ministère de la justice ;
16. Ministère chargé de l'action sociale, de la promotion de la féminine et l'enfance

Secrétariat exécutif du comité national sur les changements climatiques (**CNCC**)
(1)

- La société civile (5);
- ONG environnementales (3)
- Les secteurs privés (1)
- Institutions de recherche scientifique et universités (3) ;
- Organisations communautaires locales (2).

Organisation : Le comité national REDD+ (CN-REDD+) dispose d'un bureau composé de cinq (5) membres, il est organisé comme suit

- **La Présidence** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- Le premier vice-président ;
- Le 2ème vice-président ;
- Le premier rapporteur ;
- Le deuxième rapporteur.

Fonctionnement :

Le comité national REDD+ se réunit deux (2) fois par an, en session ordinaire, sur convocation de son Président. Il peut aussi se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président, en cas de besoin.

Le comité national REDD+ peut faire recourir au service de toute personne ressource, physique ou morale, dont la compétence est jugée utile pour l'accomplissement de sa mission

Les décisions au sein du comité national REDD+ sont prises par consensus. Le comité national REDD+ peut déléguer certains de ses pouvoirs à un groupe restreint constitué en son sein qui est appelé **comité de pilotage** dont les attributions, la composition et l'organisation sont fixées par un arrêté ministériel.

Le comité national REDD+ est représenté au niveau local par les commissions locales de développement durable. Le fonctionnement de ces commissions est précisé par arrêté conjoint du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Le comité national REDD+ peut mettre en place, en cas de nécessité, des comités ad hoc spéciaux.

B- SECRÉTARIAT EXÉCUTIF REDD+:

Le groupe Technique de travail REDD+ (GTT-REDD+) est l'organe d'appui technique à la coordination nationale et a pour mission de conduire l'ensemble des activités de préparation de la Guinée à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Il est particulièrement chargé de :

Elaborer les notes techniques et administratives de l'adhésion de la Guinée au processus REDD+

Elaborer la proposition de mesure pour l'état de préparation (R-PP)

Organiser le renforcement des capacités à l'endroit de toutes les parties prenantes

Assurer la mise en place et l'organisation de la coordination nationale REDD+ ;

Pré-valider les différents termes de références et rapports d'étude ;

Appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Le GTT-REDD+ peut solliciter l'apport de toute expertise jugée nécessaire à l'atteinte de son objectif.

Le groupe Technique de travail REDD+ (GTT-REDD+) comprend

Les institutions de l'administration publique ;

Les organisations de la société civile ;

Les partenaires techniques et financiers ;

Le groupe Technique de travail REDD+ (GTT-REDD+) est placé sous l'autorité du CN-REDD+.

Attributions

Le Secrétariat exécutif REDD+ assure la gestion quotidienne du processus REDD+. Elle a pour attribution de

- Coordonner l'ensemble des activités de préparation à la REDD+
- Concevoir les indicateurs et outils nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets;
- Collecter les informations sur les réalisations des projets ;
- Evaluer qualitativement et quantitativement la réalisation effective des projets REDD+ et dresser des rapports de suivi pour chaque projet en précisant les impacts environnementaux et de développement durable de ces projets ;
- Concevoir les outils d'analyse et de capitalisation des informations
- Préparer les termes de référence de toutes les études et mandats relatifs à la préparation de la stratégie nationale REDD+
- Préparer les communications relatives à la démarche REDD+ de la Guinée
- Conduire et élaborer périodiquement un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la REDD+ en Guinée
- Assurer la médiation entre les parties prenantes et, en cas de conflits, amener les différents acteurs à un compromis (gestion des contentieux)
- Concevoir et réaliser les campagnes de communication, de formation, d'information et en évaluer les impacts
- Appuyer les représentants du comité national REDD+ et de la plateforme nationale de concertation pour renforcer leurs capacités, au fur et à mesure de la mise en œuvre du R-PP;
- Collecter, mettre à jour et diffuser les informations en matière de REDD+;
- Constituer et gérer une base de données et d'informations disponibles au plan national (statistiques, etc.), en matière de REDD+
- Bâtir un réseau de partenaires techniques dans le domaine de la REDD+ associant le secteur privé, les organismes de recherche et les instituts de formation ;
- Mobiliser des ressources pour la phase de mise en œuvre ;

- Participer aux fora internationaux et partager l'expérience de la Guinée dans le domaine de la REDD+ ;
- Appuyer les différentes entités nationales intervenant dans la REDD+ ;
- Mettre en application les décisions prises par consensus au sein du Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise ;
- Assurer la cohérence des activités par un suivi régulier et participer aux réunions des projets REDD+.

Organisation

Le Secrétariat exécutif REDD+ est administré par un coordonnateur national REDD+, recruté sur appel à candidature et nommé par arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. La coordination dispose d'un personnel administratif et financier, d'une équipe de techniciens.

Les cellules de la REDD+ sont les suivantes

- La cellule d'appui aux programmes ;
- La cellule administrative et financière
- La cellule de l'information éducation et communication la cellule suivi évaluation ;
- La cellule « mesure, reportage et vérification (MRV) » ;
- La cellule des affaires juridiques ;
- La cellule de passation des marchés publics.

Fonctionnement

Le coordonnateur national REDD+ s'appuie en cas de besoin, sur des points focaux régionaux du REDD+ au sein des directions régionales du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Il peut faire appel à des consultants ou des experts nationaux ou internationaux.

Le coordonnateur national assiste aux réunions du comité national REDD+ et participe aux délibérations avec voix consultative.

Les fonctions des membres de la coordination nationale REDD+ sont précisées dans un cahier de charges élaboré par le CN-REDD+.

Groupes proposés :

- GTT MRV / Système National de Suivi des Forêts (SNSF) (Direction Nationale des Forêts et de la Faune – DNFF, Office Guinéenne des parcs nationale et réserves (OGPNRF), universités, centres de recherche)
- GTT Sauvegardes environnementale et sociale (Agence Guinéen d'Évaluation Environnementale – AGEE)
- GTT Financement REDD+ et Partage des Bénéfices
- GTT Genre, Jeunes, Communautés locales et peuples autochtones
- GTT Communication et Participation

1. Dispositif de mise en œuvre décentralisée.

1-1. Niveau régional, préfectoral et communal

- Comités régionaux et préfectoraux REDD+ sous l'autorité des Gouverneurs et Préfets ;
- Services déconcentrés du MEDD, de la DNF et des autres ministères ;
- Collectivités locales et communautés riveraines.

Responsabilités :

- Mise en œuvre des activités REDD+ ;
- Suivi communautaire des forêts et terres ;
- Collecte des données et remontée vers la CN-REDD+

2. Mécanisme de financement REDD+

2.1. Fonds National REDD+, le financement de la REDD+ est assuré à travers :

- Les mécanismes nationaux : Fonds pour l'Environnement et le Climat de la République de Guinée (NERF, FECAN) ;
- Les financements internationaux (FCPF, GCF, LEAF, etc.). Principes de gestion :
- Transparence et redevabilité ;
- Audit financier annuel ;
- Alignement avec les procédures nationales de finances publiques.

3. Système MRV et rapportage

- Institution technique responsable : DNFF, OGPNR, CNOSE, ANASA, DNPNC/MEDD et MAGE;
- Production des données d'activité, facteurs d'émission et cartes forestières ;
- Validation par un comité scientifique national ;
- Soumission des rapports REDD+ à la CCNUCC.

4. Sauvegardes et mécanisme de gestion des plaintes

- Mise en place d'un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) ;

- Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) accessible aux communautés ;
- Conformité avec les sauvegardes de Cancun et la réglementation nationale.

e) Le Secrétariat Exécutif REDD+ (SEREDD+), logé au sein du ministère en charge de l'environnement, assure la coordination technique et opérationnelle du mécanisme REDD+.

f) Les plateformes régionales et locales, notamment les structures déconcentrées (DPE, DNEF et OGPNRF) et les Comités de Gestion Communautaire ;

g) Les partenaires techniques et financiers, dont FVC, FEM ONU-REDD, ART, Banque mondiale, BCAO BND AFF.

La structure de la **REDD+** est articulée autour d'un **Comité National REDD+ (CN-REDD+)** mixte (gouvernement, société civile, secteur privé) et d'un **Comité Technique Interministériel (CTI)** pour l'opérationnalisation. Cette structure met en œuvre une **Stratégie Nationale REDD+ (SNREDD+)** qui combine des politiques et mesures sectorielles (comme l'APV-FLEGT, la gestion des aires protégées) et des investissements (ex : restauration forestière), en impliquant des acteurs techniques et locaux via des comités régionaux.

3. Positionnement institutionnel

Le Secrétariat Exécutif REDD+ (SEREDD+), logé au sein du ministère en charge de l'environnement, assure la coordination technique et opérationnelle du mécanisme REDD+.

Fonctions principales

Coordination quotidienne de la mise en œuvre de la REDD+ ;

Appui technique au Comité REDD+ ;

Préparation des documents stratégiques et rapports (dont le NERF) ;

Coordination du Système National de Mesure, Notification et Vérification (MRV) ;

Suivi de la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales ;

Mobilisation et gestion des financements REDD+ ;

Interface avec les partenaires techniques et financiers.

4. LES INSTITUTIONS CLÉES

1. **Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP-REDD+)** : Coordonne et met en œuvre les activités nationales, avec une équipe dédiée à cet effet.
2. **Comité National REDD+ (CN-REDD+)** : Instance de gouvernance avec des représentants de l'administration, de la société civile et du secteur privé.
3. **Comité Technique Interministériel (CTI)** : Apporte l'expertise technique, développe les outils et met en place les structures de mise en œuvre (Comités Techniques Régionaux).
4. **Institutions Techniques ou services techniques** : DNFF (Direction Nationale des Forêts et de la Faune), OGPR (Office GUINÉEN des Parcs et Réserves),

CNOSE (centre national d'observation et de surveillance environnementale) CFZ (centre Forestier de N'zérékoré), CEGENS (Centre de Gestion environnemental des monts Nimba et de Simandou), AGEE (Agence National d'évaluation environnemental et social), (Société de Développement des Forêts), BSD (Bureau de stratégie et du Développement), agence nationale des statistiques agricoles (ANASA)

5. Axes Stratégiques (SNREDD+)

Dans le cadre du NERF, ces groupes techniques :

Fournissent les données et analyses sectorielles ;

Contribuent à l'identification des moteurs de déforestation ;

Appuient la définition des scénarios de référence ;

Participent à la validation technique des résultats.

La stratégie s'articule autour de 5 composantes :

1. Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation.
2. Gestion durable des Forêts.
3. Conservation des stocks de carbone.
4. Accroissement des stocks de carbone.
5. Conservation et gestion des aires protégées.

6. Groupes de travail thématiques

- Des groupes techniques spécialisés appuient le Secrétariat et le Comité REDD+, notamment sur :
- MRV et niveaux de référence des émissions forestières (NERF/FREL) ;
- Sauvegardes environnementales et sociales ;
- Partage des bénéfices ;
- Réformes politiques et sectorielles ;
- Genre et inclusion sociale.

Schéma hiérarchique (organigramme)

Primature / Gouvernement

Ministère de l'environnement Et du Développement Durable (MEDD)

Comité National De Pilotage REDD+ (CNP-REDD+)

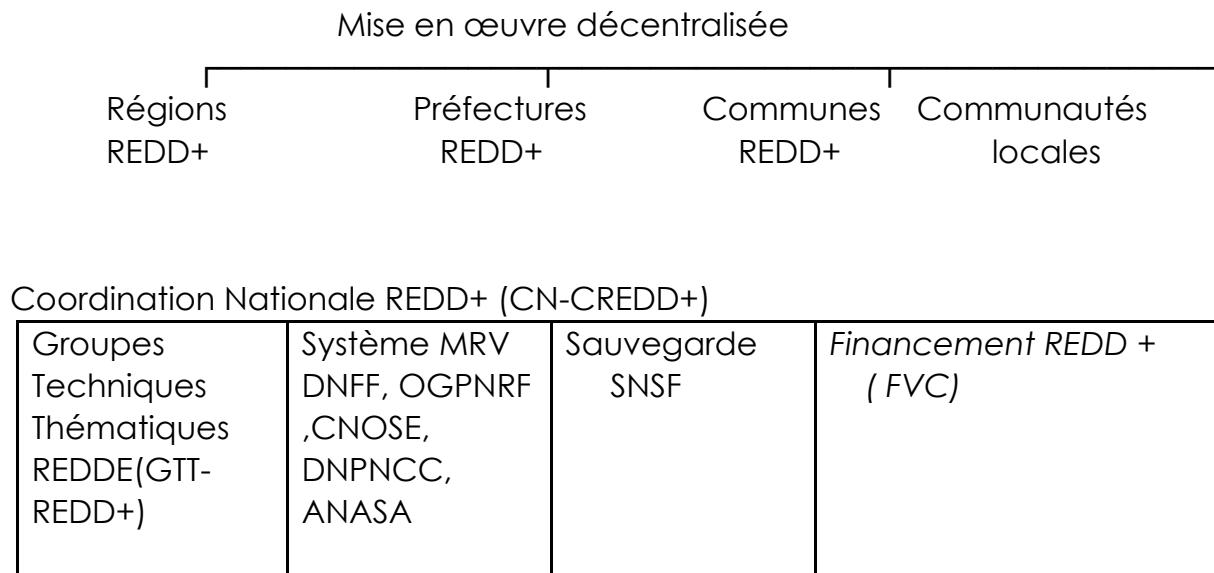


Figure 1 Coordination National REDD+ organigramme

7.Mise en Œuvre Opérationnelle

. Rôle dans le NERF

Dans le cadre du NERF, ces groupes techniques :

Fournissent les données et analyses sectorielles ;

Contribuent à l'identification des moteurs de déforestation ;

Appuient la définition des scénarios de référence ;

Participent à la validation technique des résultats.

8.Articulation avec les niveaux infranationaux

Le dispositif REDD+ prévoit une déclinaison régionale et locale, impliquant :

- Les autorités déconcentrées de l'État ;
- Les collectivités locales ;
- Les communautés forestières.

Cette articulation permet d'assurer la cohérence entre les politiques nationales et les actions locales de réduction des émissions.

9.Gouvernance, transparence et redevabilité

L'arrangement institutionnel du Comité REDD+ en Guinée garantit :

Une séparation claire des rôles (orientation stratégique, coordination technique, mise en œuvre) ;

Des mécanismes de concertation multi-acteurs ;

La traçabilité des décisions et des financements ;

L'alignement avec les exigences de la CCNUCC en matière de transparence

- **Approche Multi-acteurs** : Implication des communes, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (FVC, FEM, Banque Mondiale, Programme ONU-REDD...).
- **Systèmes de surveillance** : Mise en place du Système National de Surveillance de la Forêt (SNSF) pour la collecte et le suivi des données.
- Suivi Communautaire des Résultats

10. Clarification du rôle des parties prenantes dans le NERF

Acteurs	Responsabilités principales dans le NERF
MEDD	Tutelle institutionnel, mobilisation politique
CNR	Validation stratégiques et intersectorielle
CTR	Vérification scientifique et technique
Secrétariat Exécutif	Coordination nationale, rédaction du NERF
Collectivités / communautés	Mise en œuvre locale et suivi
Partenaires	Appui technique, financement, qualité méthodologique

Tableau 1 Rôles des parties prenantes dans le NERF

11 Cadre juridique

- Décret portant création et organisation des organes REDD+ ;
- Arrêtés fixant les modalités de fonctionnement ;
- Intégration dans les textes forestiers et environnementaux.

Conclusion

Le dispositif institutionnel REDD+ en Guinée offre un cadre solide pour la mise en œuvre du NERF. La clarification des rôles du Comité REDD+ — Comité National et Comité Technique — permet d'assurer une gouvernance transparente, participative et conforme aux standards internationaux, condition essentielle pour l'accès aux paiements pour les résultats et à la crédibilité du pays dans les mécanismes carbonés.

II. ECHELLE

Le NERF soumis par la République de Guinée couvre l'intégralité du territoire national. Conformément à cette ambition, les données collectées et traitées pour la construction du présent document intègrent les données du territoire national.

En couvrant l'ensemble du territoire, ce niveau de référence permet d'apprécier avec précision l'impact des politiques et mesures définies dans les cadres d'orientation nationaux, notamment la Stratégie Nationale Changement Climatique, la Stratégie Nationale Développement Durable et les programmes de restauration du couvert forestier portés par le ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

III. PORTÉE

La portée du NERF de Guinée a été décidée durant un atelier national en Juin 2025. Dans un premier temps il était conclu de rapporter les émissions de déforestation uniquement. Après l'analyse des données il était conclu, causé par la hauteur des émissions et absorptions, d'inclure ainsi la dégradation et le reboisement, malgré les difficultés majeures en suivi de ses activités.

Activités	Réservoirs	Gaz inclus
Déforestation	Biomasse vivante : Biomasse aérienne, Biomasse souterraine	CO2
Dégradation	Biomasse vivante : Biomasse aérienne, Biomasse souterraine	CO2
Reboisement	Biomasse vivante : Biomasse aérienne, Biomasse souterraine	CO2

Tableau 2 Réservoir et GAZ utilisés dans le NERF

Activités REDD+ dans le NERF

Les 3 activités incluses dans le NERF sont la déforestation, la dégradation et le reboisement, les définitions sont incluses ci-dessous :

- **La déforestation est** la conversion directe et anthropique des terres forestières en terres non forestières. (Code Forestier 2017)
La déforestation est un processus de changement d'occupation du sol, qui conduit du passage de forêt à non-forêt ; la forêt qui est définie comme toute formation végétale naturelle ou artificielle d'une superficie minimale de 0.5 ha, avec les arbres d'une hauteur supérieure à 3 m et un couvert arboré de plus de 10- 30%.
- **La dégradation des forêts est** une réduction à long terme de la capacité des forêts à fournir des biens et services, se traduisant par une diminution

des stocks de carbone, sans conversion totale de l'usage des terres. (Code Forestier 2017)

La dégradation forestière est un processus dans lequel la forêt définit comme toute formation végétale naturelle ou artificielle d'une superficie minimale de 0.5 ha, avec les arbres d'une hauteur supérieure à 3 m et un couvert arboré de plus de 10%, subit une modification de sa structure par une diminution de la couverture forestière comprise entre 75 à 30% sur une période de 2 ans.

Les facteurs de perturbation/la dégradation peuvent être classifiés en facteurs directes et indirectes, avec des indicateurs spécifiques (atelier, décembre 2026).

Facteurs directs	Indicateurs
Exploitations minières (artisanale et industrielle)	Superficie (ha)
Exploitation forestière	Superficie (ha)
Urbanisation	Superficie (ha)
Elevage (surpâturage)	Superficie (ha)
Agriculture (culture sur brulis, défrichements culture)	Superficie(ha), rendement (%)
Facteurs Indirects	Indicateurs
Démographie	
Faiblesse des opérations de contrôle des services de l'état	
Niveau de sensibilisation et de niveau de participation des acteurs	
Conflits entre les utilisateurs des ressources	
Changement climatique	

Tableau 3 Facteurs de perturbation en dégradation

La dégradation est mesurée sur base de l'impact de chaque facteur / moteur, sur la biomasse aérienne dans l'écosystème forestiers. La méthodologie utilisée dans ce NERF suit la logique de cette définition.

- **Le reboisement est** tout processus de création d'une végétation forestière, soit par ensemencement ou par plantation des jeunes plants ou boutures, sur un espace non boisé (savane herbeuse ancienne culture etc.) (Code forestier 2017).

- **Régénération Forestière**, selon la législation forestière Guinéenne est tout processus, naturel ou assisté par l'homme, permettant dans un écosystème déjà forestier, la reproduction et la croissance des jeunes arbres à remplacer les arbres défrichés, exploités ou éliminés par les facteurs naturels (vieillesse maladies chablis etc.) (Code forestier de la Guinée 2017).

Le reboisement dans ce NERF contient les parcelles où visiblement il y a un changement de non-forêt à forêt. L'année de reboisement est l'année du début (visible par images satellitaires) du reboisement.

La régénération naturelle dans les forêts est inclue dans les terres forestières à cause d'un manque des données fiables sur la localisation, la gestion des plantations forestières et les forêts naturelles protégées.

Réservoirs dans le NERF

Les principaux réservoirs de carbones considérés sont :

- Biomasse aérienne vivante (arbres, branches et feuillage)
- Biomasse souterraine (racines)

Conformément aux lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, la République de Guinée a sélectionné les réservoirs de carbone les plus significatifs au regard de ses activités forestières. Pour les activités de déforestation, de dégradation des forêts et de reboisement, le présent NERF prend en compte le réservoir de la biomasse vivante, incluant spécifiquement la biomasse aérienne et la biomasse souterraine. Ce choix méthodologique assure une cohérence technique dans l'estimation des stocks de carbone sur l'ensemble du territoire.

La Guinée, en adoptant une approche progressive, prévoit d'inclure la biomasse morte, et les sols minéraux dans une prochaine soumission. Ces réservoirs peuvent être significatifs pour la déforestation. De plus, il est considéré comme conservatrice de ne pas inclure les deux réservoirs (la déforestation a diminué entre 2020 et 2023 durant la période de comptabilisation).

Gaz dans le NERF

Conformément aux directives du GIEC pour le secteur de l'Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres (AFAT), les gaz à effet de serre (GES) inclus dans ce NERF sont principalement le dioxyde de carbone (CO₂).

Les gaz autres que le CO₂, notamment le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), ne sont pas intégrés dans cette soumission. Cela se justifie par le fait que les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en Guinée sont majoritairement liées à la perte de biomasse ligneuse (stocks de carbone). Les émissions non-CO₂ provenant des incendies de forêt (brûlage) ont été évaluées comme étant non significatives au regard des émissions totales du secteur.

Toutefois, dans un souci d'amélioration continue, ces gaz pourront être comptabilisés séparément dans les soumissions futures si les données d'activité sur les feux deviennent plus précises.

Les moteurs de la dégradation suivi sont l'Agriculture, l'exploitation forestières, l'exploitation urbaine, l'exploitation minière, l'Orpaillage et autres. Le brûlage a été inclus dans la catégorie autre et la contribution au total des causes de dégradation est insignifiant. Dans une soumission future le brûlage peut être séparé des autres moteurs.

DEFINITION DE LA FORÊT / DÉFINITIONS UTILISÉES

Définition de la forêt

La définition pour la REDD+ de la forêt suit la définition du code forestier. La forêt est une terre avec un couvert arboré (ou une densité de peuplement) supérieur à 10 pour cent et d'une superficie supérieure à 0,5 hectare (ha); les arbres doivent pouvoir atteindre une hauteur minimum de 5 m à maturité cela comprend soit les formations forestières fermées où les arbres de différents étages et sous-étages couvrent une grande partie du terrain, ou les formations forestières ouvertes avec un couvert végétal continu dans lesquelles le couvert arboré excède 10 pour cent; les jeunes peuplements naturels et toutes les plantations établies dans un objectif forestier, qui ont déjà atteint une densité de couverture de 10 pour cent ou une hauteur de 5 m, et qui sont inclus dans la catégorie des forêts; sont exclues : les terres utilisées de manière prédominante pour les pratiques agricoles (Source : Code forestier 2017).

Toutes les forêts en Guinée sont considérées comme gérées, y compris les forêts des aires protégées, conformément au code forestier Guinéen (Source : Code forestier 2017).

Classification d'occupation de terre

Les superficies forestières et non-forestières ont été désagrégées par sous-catégories, conformément aux bonnes pratiques des lignes directrices 2006, et donc cohérente avec 6 catégories du GIEC.

Il y a deux climats en Guinée qui sont identifiés sur base de la carte de climat GIEC 2021

Type de climats	Définitions
Tropical humide	Le climat tropical humide, dominant en Guinée Maritime, en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière, se caractérise par une saison des pluies longue et abondante, avec des précipitations annuelles élevées pouvant dépasser 3 000 mm dans les zones côtières et forestières. Les températures sont relativement stables tout au long de l'année, avec des moyennes comprises entre 25 et 27 °C. Ce climat favorise le développement des forêts denses humides, qui constituent des réservoirs importants de carbone.
Soudano-Guinéen	Le climat tropical de savane, présent principalement en Haute Guinée et dans certaines zones de transition, est marqué par une saison sèche prolongée et une saison des pluies plus courte et moins intense. Les précipitations annuelles varient entre 1 000 et 1 500 mm, avec des températures plus élevées et une amplitude thermique plus marquée. Ce climat est associé à des écosystèmes de savanes, plus exposés à la dégradation et aux feux de brousse.

Tableau 4 Climat en Guinée, avec définition. Source : Zones climatiques GIEC 2021

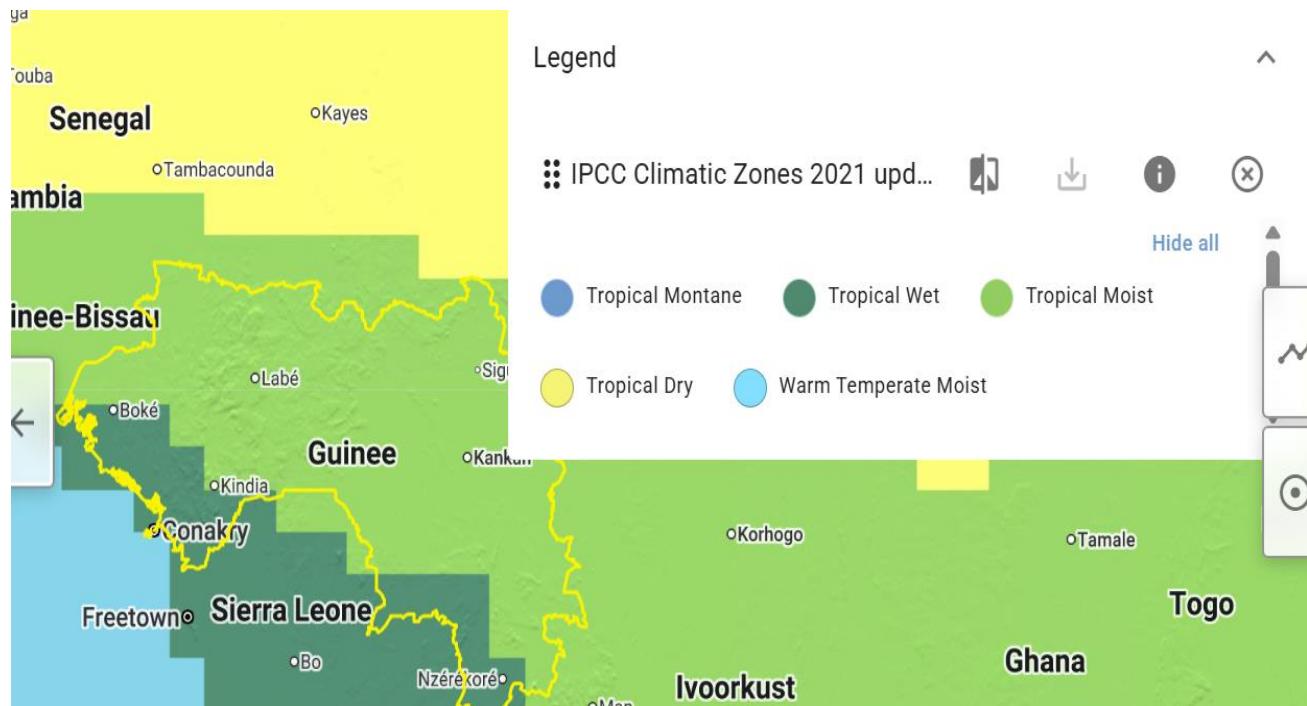


Figure 2 Earth Map Guinée et les zones climatiques

Les classes d'utilisation des terres ont été définies durant un atelier de concertation sur le système de suivi national des forêts en Guinée. La classification a été basée sur la nomenclature du zonage agro-écologique du territoire guinéen – ZAEG (FAO 2025).

Class GIEC	Subdivision	Définitions
Terres Forestières	Forêts denses ($d \geq 70\%$)	Formation arborée fermée avec des arbres ayant un recouvrement $> 70\%$ et des hauteurs supérieures à 5m. Les cimes sont relativement jointives, l'ensemble du couvert demeurant dense. En Guinée, la forêt dense sera réservée principalement aux Forêts sacrées et certaines forêts classées dont les formations arborées ne seront pas ou très peu dégradées
Terres Forestières	Forêts claires ($30\% \leq d \leq 70\%$)	Peuplements plus ou moins fermé avec des arbres ayant un recouvrement $> 30\%$ mais inférieur à 70 %. La cime des arbres n'est pas jointive. La strate

		graminéenne parfois peu dense ou en mélange avec une autre végétation herbacée peut être présente notamment à partir du domaine nord Guinéen. Les forêts claires sont principalement présentes au Centre et Nord de la Guinée.
Terres Forestières	Forêts galeries	Toute formation forestière tributaire de cours d'eau : cordons arborés le long des cours d'eau à écoulement temporaire ou permanent et galeries forestières semi décidues. Souvent associées aux zones inondables. Pas de difficulté majeure pour identifier cette classe.
Terres Forestières	Mangroves	La mangrove se développe sur le littoral dans des zones calmes et peu profondes. Elle correspond à une formation arborée basse halophile implantée dans les vasières de la zone de balancement des marées. Les mangroves de Guinée sont dominées par deux espèces de palétuvier, il s'agit du palétuvier (<i>Rhizophora</i> sp.) en front de mer et en bordure des chenaux et à l'arrière du palétuvier (<i>Avicennia</i> sp.). Les mangroves et les arrières-mangroves sont incluses dans cette classe.
Terres Forestières	Forêts marécageuses	Formation naturelle et semi-naturelle arborée et arbustive (hauteur supérieure à 5m et une densité >30%) se développant sur des sols en permanence ou temporairement saturées par de l'eau stagnante une grande majorité de l'année. La composition floristique sera constituée de ligneux pouvant être souvent associés à des palmiers naturels, l'ensemble se développant dans des

		conditions hydro morphes. Les forêts de bambou sont incluses dans cette classe.
Terres Forestières	Plantations forestières	Les grandes plantations monospécifiques forestières sont incluses dans cette classe tels que <i>Tectona grandis</i> , <i>Gmelina arborea</i> , <i>Acacia</i> sp., <i>Eucalyptus</i> sp., <i>Pinus</i> sp., etc.).
Terres Forestières	Savanes arborées, et boisée ($10\% \leq d \leq 30\%$)	Cette classe se caractérise par une strate arborée et arbustive disséminée parmi le tapis herbacé continu et des hauteurs d'arbres variables mais toujours $\geq 5m$. On considère que la strate arborée doit être supérieure à 10% mais inférieure à 30%. Cette formation arborée et arbustive comporte une strate graminéenne continue d'au moins 80 cm de hauteur. L'analyse du contexte biogéographique et la connaissance terrain permettent généralement une bonne identification des savanes. La savane a différents aspects sur les images satellite car cela dépend du socle géologique, des conditions édaphiques mais surtout de la densité du couvert végétal et de sa phénologie. On y retrouve des espèces végétales sempervirentes, décidues et semi-décidues ce qui peut rendre l'appréciation de la strate arborée plus délicate en saison sèche. Les zones incendiées rencontrées dans les formations de savane sont classées en savane.
Terres cultivées	Cultures pluviales	Cultures pluviales et jachères (ZAEG : 211) (céréales, légumineuses, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères). Ce sont des surfaces

		cultivées, régulièrement labourées et généralement incluses dans un assolement. Les jeunes jachères sont regroupées dans cette classe lorsque l'image permet d'identifier encore le parcellaire et sa forme géométrique. Les cultures dominantes incluses dans cette catégorie comprennent le riz pluvial, le manioc, le fonio, la patate douce...
Terres cultivées	Cultures pérennes	Appelée culture vivace, désigne un type de culture où les plantes cultivées ont une durée longue et peuvent produire des récoltes pendant plusieurs années sans avoir besoin d'être replantée chaque saison.
Prairies	Savanes arbustives, et herbacée (<10%) et de transition	<p>Savanes herbeuses (ZAEG : 321). Formation herbeuse comportant une strate graminéenne continue d'au moins 80 cm de hauteur. Arbres et arbustes ordinairement absents (l'ensemble arbres et arbustes ayant un recouvrement inférieur à 10%). Les savanes herbeuses sont facilement identifiables de par leur structure lisse et homogène. Quelques confusions peuvent parfois avoir lieu avec les sols nus et des contrôles avec des données à très haute résolution seront parfois nécessaires pour les distinguer.</p> <p>Savanes arbustives (ZAEG : 322). Formation végétale constituée uniquement d'arbustes disséminés parmi le tapis herbacé avec un recouvrement compris entre 10 et 50% et une strate arborée inférieure à 10%.</p>

		<p>Les savanes arbustives sont facilement identifiables de par les picots de végétation. Quelques confusions peuvent parfois avoir lieu avec les savanes boisées et arborées et des contrôles avec des données à très haute résolution sont nécessaires pour les distinguer.</p> <p>Savanes de transition (ZAEG : 324).</p> <p>Formation arbustive naturelle dense de transition avec quelques arbres épars ou non. L'ensemble de la formation a une hauteur moyenne inférieure à 5m et un recouvrement supérieur à 70%. Cette formation arbustive de transition résulte d'un abandon de cultures correspondant à de vieilles jachères (>3ans) dont la géométrie des parcelles n'est plus visible sur l'image satellite. Cette classe est présente dans certain cas particulier et la couverture des arbres ne doit pas excéder 5-10%.</p>
Terres humides	Cours et voie eau	Les cours d'eau sont des écoulements d'eau qui circulent entre une source et une embouchure, tandis que les voies d'eau désignent les chemins navigables formés par ces cours d'eau ou par des canaux artificiels.
Terres humides	Plan d'eau	Un plan d'eau est une étendue d'eau continentale, naturelle ou artificielle, généralement stagnante ou à faible écoulement, occupant une dépression du terrain et présentant une surface libre visible.

Terres humides	Lac	Un lac-terre humide est un écosystème aquatique et semi-aquatique caractérisé par la présence permanente ou temporaire d'eau, où le sol est saturé ou inondé une partie de l'année, favorisant le développement d'une végétation adaptée à l'humidité (plantes hydrophiles ou hygrophiles).
Terres humides	Zones marécageuses	Les zones marécageuses sont des zones humides caractérisées par la présence permanente ou saisonnière d'eau peu profonde, avec des sols saturés ou inondés et une végétation dominante adaptée à l'excès d'eau (herbacée, arbustive ou arborée).
Etablissement	Habitat	Les habitats (ou établissements humains) désignent les zones occupées par des constructions et infrastructures destinées à l'habitation, aux activités économiques, sociales et administratives, résultant d'une occupation permanente ou semi-permanente par l'homme.
Etablissement	Infrastructures	Infrastructure désigne l'ensemble des ouvrages, des installations ou des équipements qui soutiennent une construction, une collectivité, une œuvre, une organisation ou un domaine.
Autres Terres	Affleurement rocheux	En géologie, un affleurement est un ensemble de roches non séparées du sous-sol, étant mis à nu par un ensemble de facteurs (érosion hydraulique, fluvioglaciaire, marine ou activité humaine) sans être masquées par des formations superficielles (sol, éboulis, alluvions, dépôts éoliens ou glaciaires...).
Autres Terres	Sols nus	Désigne des surfaces de terrain où la couverture végétale est absente ou très

réduite, exposant ainsi le sol de manière directe aux conditions climatiques.

Figure 3 Classification d'occupation de sol par catégories GIEC, et suivant les classes GAEZ

Utilité de cette classification pour le NERF

L'harmonisation entre les catégories GIEC et les classes GAEZ permet : d'assurer la cohérence méthodologique des estimations d'émissions et d'absorptions ; de faciliter l'utilisation des données agro-écologiques et satellitaires ; de renforcer la comparabilité et la transparence des rapports soumis à la CCNUCC.

IV. COHÉRENCE AVEC L'INVENTAIRE DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le paragraphe 8 de la décision 12/CP.17 exige que les niveaux d'émission de référence/niveaux de référence pour les forêts (NERF/NRF) soient cohérents avec les émissions anthropiques de gaz à effet de serre liées aux forêts. La Guinée a fait une comparaison des différents produits, CAD le BTR, l'IGES et le CDN, pour comprendre les améliorations à faire pour les harmoniser.

Pour ce NERF, la collecte des données d'activités à travers l'échantillonnage fait partie de la nouvelle méthodologie du système de suivi des forêts nationale adopté par la Guinée. La Guinée a opté d'utiliser les cartes d'occupation de sols, et les cartes de changement comme estimateurs, pour obtenir une grille d'échantillonnage réduit, dans ce sens il y a aussi une cohérence entre les produits utilisés.

Dans ce NERF, il a été décidé de ne pas utiliser la classe forêt secondaire qui est une classe introduite dans le CDN actualisée en 2021, parce que la dégradation est un processus, qui se trouve dans tous les différents types de forêt, donc chaque sous-catégorie en terres forestières peut être classifiée comme intact et secondaire. La dégradation a été identifiée par interprétation des images, et sur base de son impact sur la biomasse aérienne relative à sa couverture naturelle. Ce changement de définition était nécessaire pour mieux distinguer les émissions entre la déforestation et la dégradation. Les savanes arborées sont classifiées comme terres forestières avec une couverture plus de 10%, ce sont des formations qui sont classifiées comme prairies dans l'inventaire de gaz à effet de serre (NIR2019).

Dans le CDN 3, le BAU pour le secteur UTCATF est de 51,032 kt CO₂e en 2035, la référence a été estimée sur base des données rapportés dans le quatrième inventaire des gaz à effet de serre. (CDN 2025)

Dans le NIR, les émissions et absorptions dans les forêts restant terres forestières sont estimées à travers la méthode gain pertes, et en utilisant les extractions de bois de chauffes et industriels. A ce point, une comparaison n'a pas été faite avec la méthode utilisée dans ce NERF. Une distinction a été faite entre les forêts plantées et naturelles, ce qui peut porter à une amélioration sur l'accroissement de stock de carbone dans les forêts plantées ou régénérées naturellement. La méthode utilisée pour la représentation des terres dans le NIR est l'approche 2 et des matrices de changement annuelles ont été utilisées pour estimer les émissions et absorptions, par rapport aux données dans le NERF qui sont basées sur une approche 2, mais d'un niveau plus désagrégé (par moteurs de dégradation, et climat).

Le CDN soumis en 2021 contient une estimation d'un NERF sur la période 2015-2020 avec une émission de 33,587 kt CO₂ par an. La différence est liée aux données et méthodes utilisées. Les données d'activités dans le CDN sont basées sur les cartes NASA utilisant la technique mur-à-mur. La méthodologie pour calculer les pertes causées par la dégradation a été calculée en utilisant la consommation de bois, et de bois de feu. Cette méthodologie est valable, mais peut porter une double-comptage avec les pertes comptabilisées comme déforestation.

Dans les prochaines soumissions des inventaires de gaz à effet de serre et le CDN, une harmonisation des données spatiales, sur l'utilisation et les changements d'utilisation seront faites avec les données collectées à travers le système de suivi des forêts en Guinée.

Cohérence avec le BTR 2026 et le CDN actualisé est assuré. Pour obtenir une cohérence entre les différents documents officiels, les nouvelles données d'activités disponibles seront utilisées pour actualiser le BTR et le CDN.

V. INFORMATION UTILISÉE POUR LA CONSTRUCTION DU NERF

La synthèse structurée des informations utiles et indispensables pour la construction du NERF/FRL (Niveau d'Émissions de Référence Forestier) de la

Guinée, conforme aux exigences de la CCNUCC et aux lignes directrices du GIEC (2006, 2019), et adaptée au contexte national.

- CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DU NRF /NERF

La construction du Niveau de Référence des Émissions Forestières (NERF) de la République de Guinée constitue le socle technique de sa stratégie REDD+. Ce cadre, élaboré en stricte conformité avec les décisions de la CCNUCC et les lignes directrices du GIEC (2006, 2019), définit les paramètres fondamentaux permettant de mesurer les performances nationales en matière d'atténuation climatique.

- OBJECTIFS ET COUVERTURE

Le NERF est conçu comme une référence nationale destinée à faciliter l'accès aux paiements basés sur les résultats et à orienter les politiques forestières. Il couvre l'intégralité du territoire national. Conformément aux exigences du Fonds Vert pour le Climat (GCF), la Guinée a opté pour une période de référence de 5 ans, s'étendant de **2016 à 2020**, garantissant ainsi une pertinence maximale vis-à-vis des dynamiques récentes d'utilisation des terres.

- ACTIVITÉS, RÉSERVOIRS ET GAZ INCLUS

Pour cette soumission initiale, la Guinée priorise les activités de **déforestation** et de **dégradation des forêts**, qui représentent les principales sources d'émissions sectorielles. Le calcul des stocks de carbone se concentre sur la **biomasse vivante (aérienne et souterraine)**, réservoirs jugés prioritaires et pour lesquels les données sont les plus robustes. Les émissions sont comptabilisées en termes de dioxyde de carbone (\$CO₂\$), en suivant une approche de type **Gain-Perte** ou **Stock-Différence**, assurant une cohérence méthodologique sur toute la série temporelle.

- DONNÉES D'ACTIVITÉS ET FACTEURS D'ÉMISSION

Le pays s'appuie sur des séries cartographiques cohérentes issues de l'imagerie satellitaire à haute résolution (L'ansât 30m et Sentinel-2). Ces données d'activités sont affinées par une stratification nationale distinguant les forêts denses humides, les forêts claires/savanes boisées, les mangroves et les forêts montagnardes.

Concernant les facteurs d'émission, la Guinée privilégie un niveau de précision Tiers 2, rendu possible par l'exploitation des données issues de l'Inventaire Forestier National (IFN). Cette approche permet de réduire significativement les incertitudes, lesquelles font l'objet d'un traitement systématique par propagation d'erreur selon les standards du GIEC.

- CADRE INSTITUTIONNEL ET TRANSPARENCE

La mise en œuvre du NERF repose sur une synergie institutionnelle pilotée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en collaboration avec la Direction Nationale des Faunes et Flores. Ce dispositif est intrinsèquement lié au Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) et à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Afin de garantir les principes de Transparence, Cohérence, Comparabilité, Exhaustivité et Exactitude, le processus intègre des procédures rigoureuses d'Assurance et de Contrôle Qualité (AQ/CQ). Ce cadre garantit que les produits finaux — rapports techniques, séries cartographiques et tableaux d'émissions sont pleinement défendables lors de l'évaluation technique internationale (TAR) de la CCNUCC.

VI. DONNÉES D'ACTIVITÉS

Stratification

Dans le cadre de la collecte des données d'activités, la République de Guinée a défini une stratification forestière nationale officielle, conçue pour répondre aux exigences techniques de la CCNUCC et aux lignes directrices du GIEC (2006 et 2019). Cette approche vise à refléter fidèlement l'hétérogénéité écologique du pays tout en réduisant les incertitudes liées aux facteurs d'émission. Fondée sur des critères biophysiques stables et reproductibles, cette stratification assure une cohérence temporelle indispensable au système de Mesure, Notification et Vérification (MRV) et facilite l'utilisation de l'imagerie satellitaire (L'ansât et Sentinel).

Le système de classification adopté repose sur quatre strates forestières principales, complétées par une catégorie dédiée aux plantations. Chaque strate est définie par des seuils techniques précis, notamment un couvert forestier minimal de 10 %, une hauteur d'arbre d'au moins 5 mètres et une surface minimale d'unité de terre de 0,5 hectare.

- La Strate 1 (Forêts denses humides) regroupe les formations naturelles fermées à forte biomasse, principalement localisées en Guinée Forestière et dans les zones humides de la Basse Guinée. En raison de leurs stocks de carbone élevés et de la forte pression anthropique qu'elles subissent, elles constituent une priorité stratégique pour la REDD+.
- La Strate 2 (Forêts claires et savanes boisées) couvre les zones de transition de la Haute et Moyenne Guinée. Caractérisée par un couvert plus ouvert

(10 à 40 %), cette strate représente la principale source d'émissions diffuses liées à la dégradation.

- La Strate 3 (Forêts de montagne) concerne les écosystèmes fragiles des massifs du Fouta-Djalon et des monts Simandou (au-delà de 800-1000 m d'altitude). Sa spécificité écologique justifie un suivi différencié de sa biomasse.
- La Strate 4 (Mangroves) identifie les forêts halophiles du littoral. Malgré leur surface restreinte, leur importance est capitale en raison de la densité exceptionnelle de leurs stocks de carbone (biomasse et sols).
- La Strate 5 (Plantations forestières) inclut les massifs établis artificiellement (Teck, Eucalyptus, Anacardier), sous réserve de la disponibilité de données d'inventaire fiables.

Afin de garantir un niveau de précision élevé, la Guinée privilégie des données de niveau Tiers 2 pour les données d'activités et les facteurs d'émission, en s'appuyant sur les résultats de l'Inventaire Forestier National (IFN). Cette structuration permet d'établir des règles de transition strictes pour comptabiliser les flux de carbone : le passage d'une strate forestière à une catégorie non-forestière définit la déforestation, tandis que la transition entre une forêt dense et une forêt claire caractérise la dégradation, assurant ainsi la transparence et la comparabilité des résultats lors de l'évaluation technique internationale (TAR).

Approbation et validation de la stratification

La République de Guinée a officiellement adopté une stratification forestière nationale fondée sur des critères écologiques et biophysiques stables. Celle-ci distingue les forêts denses humides, les forêts claires et savanes boisées, les forêts de montagne, les mangroves et, le cas échéant, les plantations forestières. Cette structure a été spécifiquement conçue pour réduire l'incertitude des estimations d'émissions tout en garantissant une cohérence temporelle et méthodologique rigoureuse pour le présent NRF/NERF.

Le processus de validation de cette stratification a suivi un parcours institutionnel rigoureux en quatre étapes clés :

1. Harmonisation technique : Alignement complet des définitions de strates avec les données de l'Inventaire Forestier National (IFN) afin d'assurer l'interopérabilité des statistiques.
2. Validation interinstitutionnelle : Organisation d'ateliers de revue technique impliquant les cadres du ministère de l'Environnement et du

Développement Durable, les experts nationaux et les partenaires techniques.

3. Officialisation juridique : Traduction de cette stratification dans le cadre réglementaire national via une note technique (ou arrêté), lui conférant un caractère opposable et officiel.
4. Intégration opérationnelle : Inscription de ces strates comme socle du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) et du cadre de Mesure, Notification et Vérification (MRV).

Cette démarche participative et scientifique garantit que la stratification utilisée est non seulement réaliste au regard des capacités nationales, mais aussi pleinement défendable lors de l'évaluation technique internationale (TAR) menée par la CCNUCC.

Estimation de Superficie par Échantillonnage

Pour l'élaboration de son Niveau d'Émission de Référence des Forêts (NERF), la République de Guinée a adopté une approche d'Estimation des Superficies par Échantillonnage. Cette méthode est privilégiée pour le cadre REDD+ car elle permet de caractériser les changements d'utilisation des terres et d'estimer les émissions ou absorptions de gaz à effet de serre (GES) avec une précision statistique quantifiable. Elle répond aux directives du GIEC en fournissant des estimations basées sur des données de référence de haute qualité plutôt que sur une simple analyse de cartes thématiques.

Conception de l'Échantillonnage

La collecte repose sur un réseau de 1 688 points d'échantillonnage. Le système utilise les principes suivants pour garantir la représentativité :

- Source de l'échantillon : Les points sont issus du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), assurant une cohérence avec les inventaires nationaux existants ;
- Stratification : L'échantillon a été conçu pour couvrir les différentes dynamiques forestières, notamment la déforestation et la dégradation, en optimisant l'allocation des points dans les zones de changement.
- Unités d'échantillonnage permanentes : Le suivi repose sur des unités permanentes, ce qui facilite la réinterprétation au fil du temps et permet un suivi temporel précis des flux de carbone.

Conception de la Réponse et Collecte des Données

La phase d'interprétation visuelle, ou « conception de la réponse », définit comment chaque unité est caractérisée :

- Plateforme de collecte : L'outil Collecte Earth Online (CEO) a été utilisé pour l'interprétation systématique des unités d'échantillonnage.
- Données de référence multi-sources : La méthodologie combine l'utilisation d'images à haute résolution spatiale de Google Earth Pro pour l'identification des classes d'occupation et l'analyse des séries temporelles historiques de Google Earth Engine (GEE).
- Analyse spectrale : Pour lever les ambiguïtés, des indices de végétation tels que le NDVI (indice de végétation par différence normalisée) et le NDVI (indice d'humidité par différence normalisée) ont été exploités afin de confirmer les transitions et de dater précisément les changements.
- Standardisation : Une clé nationale d'interprétation a été élaborée pour garantir une hiérarchie de classification claire et réduire la variabilité entre les interprètes.

Suivi des activités REDD+

Conformément aux bonnes pratiques de la FAO, la méthodologie permet de documenter les cinq activités REDD+, avec un accent particulier sur :

- La Déforestation et la Dégradation : Utilisation de séries temporelles pour distinguer les changements anthropiques des perturbations naturelles.
- Le renforcement des stocks : Identification des gains de biomasse via le suivi de la régénération et du reboisement sur la période 2016-2020.

Méthodologie et données utilisées en Guinée

Plan d'échantillonnage

L'échantillonnage adopté est celle qui a été utilisé pour le projet SNSF et suit la méthodologie utilisée aussi au Gabon (Sannier 2014). Sur base des différents estimateurs, une grille d'en total 1688 parcelles sur 3 strates a été construit. Les strates sont sur respectivement 11 et 14 km de distances entre deux parcelles.



Figure 4 plan d"échantillonnage – distribution des 1688 échantillons (image source: projet SNSF)

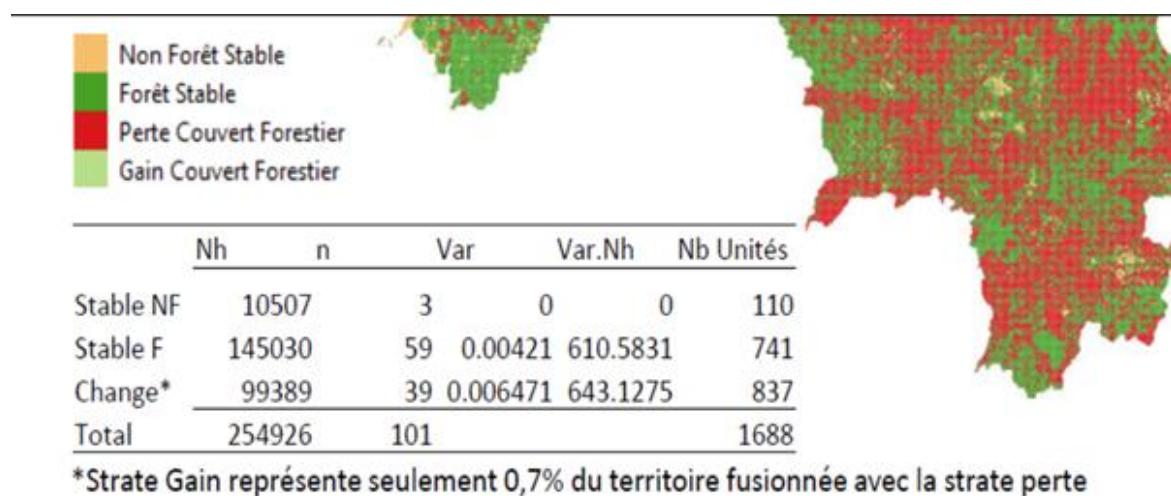


Figure 5 Paramètres d'expansion pour les strates utilisées dans l'échantillonnage du projet SNSF (source: projet SNSF)

Les données ont été collecté à travers la méthode d'échantillonnage, chaque parcelle ayant un format carré de 70 km. Les décisions de conception de la réponse pour les estimations de surface basées sur des échantillons suivent les directives les plus récentes (Jonkheer et al., 2024), afin de soutenir l'équipe chargée du processus d'interprétation visuelle. Les paramètres de l'analyse qui ont été défini pour la conception de la réponse sont expliqué dans le tableau suivant.

Paramètre	Guinée	Remarque
Unité d'échantillon	0,1 ha selon la définition nationale de la forêt	
Protocole d'interprétation	En utilisant le contexte (jonkheer et al., 2024) et l'évaluation du couvert arboré basée sur l'échelle de pourcentage de couverture de la couronne	Le pourcentage de couvert arboré est évalué dans la parcelle homogène
Règles d'interprétation	Classe d'occupation du sol dominante dans le cadre de 0,1 ha	
Clé d'interprétation	Arbre décisionnel (ou schéma) cohérent pour l'interprétation visuelle (à voir en annexe 1)	Préparer ensemble avec l'équipe, afin d'harmoniser les étapes d'interprétation et s'accorder sur les caractéristiques naturels, visuels à travers les images, des écosystèmes forestières, et autres terres non-forestières Guinéennes.

Tableau 5 Paramètre de la conception de réponse

L'interprétation visuelle prend en compte les aspects suivants à travers les outils/images disponibles en collecte Earth :

- a) L'évaluation commence par l'examen de la VHRI la plus récente disponible sur Google Earth, Google fournit les données aériennes open-source les plus précises, avec la possibilité d'identifier les caractéristiques individuelles du couvert terrestre. Pour chaque paysage identifié à l'aide de la VHRI, les caractéristiques spectrales des images Sentinelles 2 et L'ansât doivent être évaluées et comparées afin de combler les lacunes des données GE lors du suivi des changements.

b) L'évaluation se déroule de manière rétroactive (en remontant dans le temps), dans ce cas, la période est de 2024 à 2015. Les dynamiques du couvert terrestre et de l'occupation du sol sont identifiées à l'aide de l'archive historique dans Google Earth. Lorsque cela est nécessaire, les données de Planète-NICFI (si disponible), sentinelles et L'ansât sont utilisées. Il est important de noter que, lors de l'utilisation des données de télédétection, les utilisateurs effectuent une analyse de la réflectance spectrale plutôt qu'une interprétation visuelle des caractéristiques du couvert terrestre, comme dans Google Earth. Le défi pour l'interprète visuel est de combler l'écart entre ces deux approches d'évaluations visuelles (analyse spectrale vs analyse comme pour les photos, d'images), en assurant une interprétation visuelle cohérente à travers des sources de résolutions multiples.

L'interprétation visuelle de chaque échantillon commence par :

- L'analyse du paysage entourant l'échantillon, en élargissant l'analyse au-delà du cadre de 0,1 ha de l'unité d'échantillonnage. Des lignes directrices sont fournies dans Jonkheer et al. (2024) ainsi que dans les lignes directrices communes d'interprétation des photos aériennes (Spurr, 1960, Avery T. E., 1977, ASP, 1970, etc.) : l'identification des zones homogènes (patches) peut être réalisée en délimitant mentalement les frontières partageant des caractéristiques similaires, telles que la forme, la taille, la tonalité, la texture, l'ombre, le site, l'association et le motif, comme illustré dans la Figure 1.

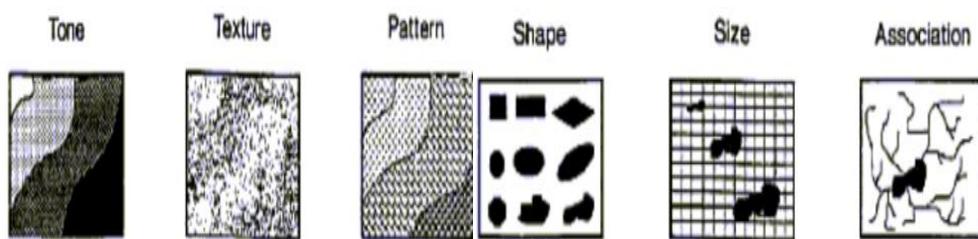


Figure 6 Elements of the visual interpretation: tone, texture, pattern, shape, size and association.
Source: GEOGRAPHY TODAY: ELEMENTS OF IMAGE INTERPRETATION AND ANALYSIS

- Délimitation des zones homogènes à travers une évaluation intuitive des caractéristiques combinées du couvert terrestre et de l'occupation du sol,
- Application des définitions du GIEC et le système de classification à ces patches, en particulier à celui qui recouvre l'échantillon. Une attention

particulière est accordée à la distinction entre les sous-classes de forêt et de prairie, car la végétation naturelle existe souvent sous forme de mosaïque ou de continuum, plutôt que sous des catégories clairement définies et séparées.

La classification du patch couvrant l'aire de l'échantillon est principalement basée sur sa taille et son couvert arboré, conformément à la définition de la forêt. Le pourcentage de couverture de la couronne des arbres est estimé visuellement à l'aide d'une échelle de référence, telle que celle illustrée ci-dessous. Cette échelle peut être appliquée aux patches ayant une densité d'arbres similaire, comme le montre la figure à gauche. Au bas du document, d'autres exemples d'échelles sont copiés, en fonction des préférences de l'équipe. Ce qui demeure le plus important est la cohérence de l'évaluation entre les interprètes visuels.

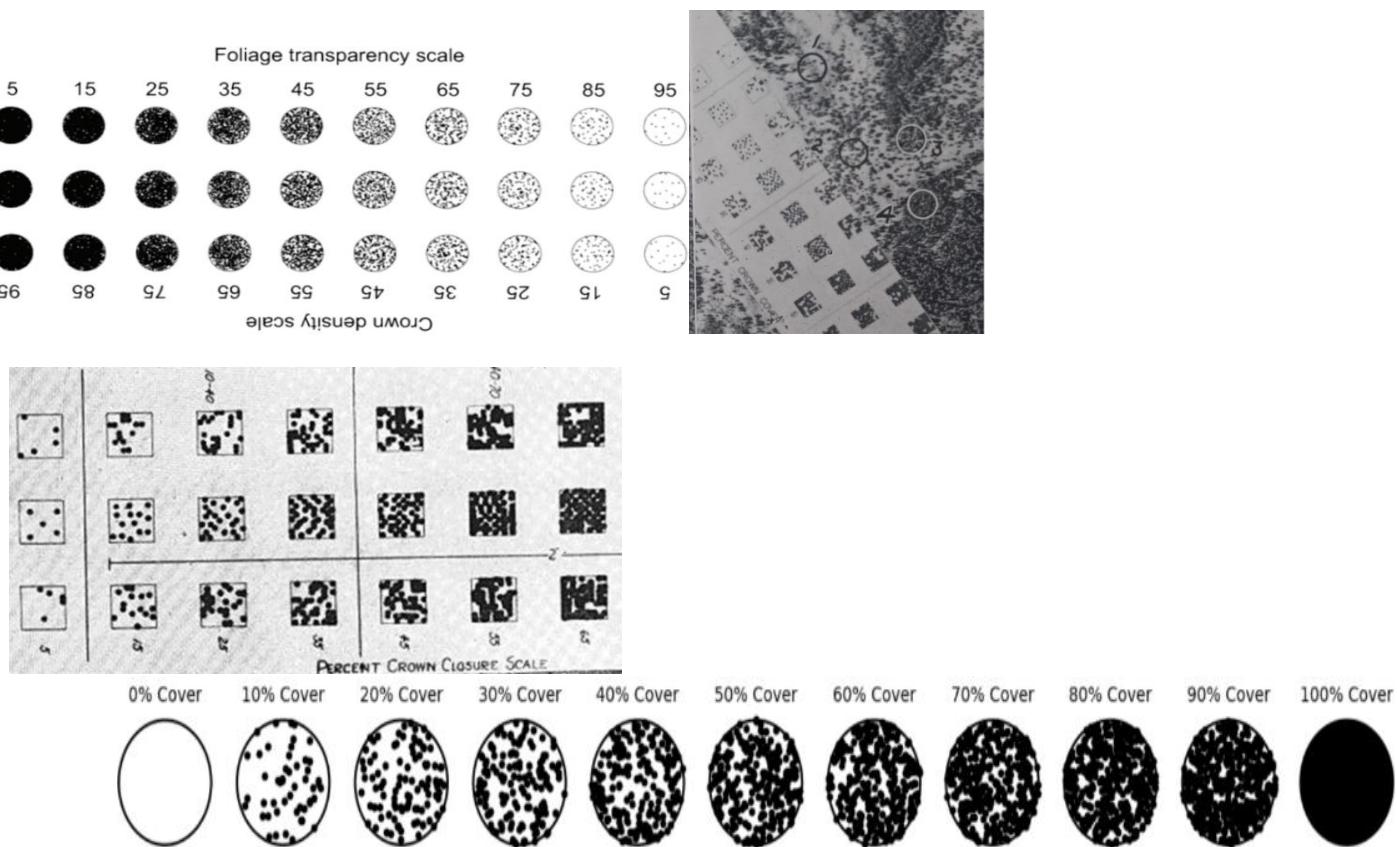


Figure 7 Pourcentage échelle de fermeture de couronne utilisé pour identifier les pourcentages (Matthew F. Winn and Philip A. Araman, 2020).

Une fois le paysage interprété, l'occupation du sol dominante (et le patch) situé dans les 0,1 ha est pris en compte, de sorte que la classe d'occupation du sol par échantillon est attribuée à chaque fois (c'est-à-dire pour 2024 et pour tout événement évalué).

Les perturbations sont enregistrées en maintenant la même classe d'occupation du sol et sa sous-division, par exemple, forêt dense, tout en ajoutant le facteur de perturbation.

Le questionnaire

Un questionnaire a été produit pour faciliter la collecte des données, le questionnaire doit être rempli pour chaque parcelle interprétée.

L'opérateur collecte les variations d'occupation du sol et de couverture terrestre en ajoutant un enregistrement appelé « événement ». L'enquête permet l'inclusion d'un nombre illimité d'événements. Le terme « événement » fait référence à tout changement par rapport à la situation rapportée pour l'année la plus récente, c'est-à-dire 2024.

Les événements en Guinée sont regroupés en déforestation, dégradation et reboisement. Cependant dans le questionnaire de la Guinée, la première question est la classe d'utilisation de terre en 2024.



Figure 8 Exemple d'une parcelle (Unité 243823) avec le questionnaire à coté en Collect Earth Online



Figure 9 Question secondaire sur "l'événement" Activité REDD+

Campagne de collecte

Pour faciliter la collecte des données, il y a eu une campagne de collecte des données en septembre 2025. Durant une semaine, des fonctionnaires techniques des différentes institutions ont été formés par la FAO Guinée dans la collecte des données à travers l'outil Open Foris Collect Earth Online. Durant l'atelier, plus de la moitié des points ont été collectés. Après la formation il était difficile de mobiliser les fonctionnaires pour collecter les parcelles restantes. Avec l'appui d'un réseau scientifique, finalement tous les points ont été collectés. La collecte des données a été complétée vers la fin du mois de novembre 2025.

Résultats de la détection de changement de superficie de forêt

Les superficies annuelles de changements, obtenues à travers la détection des changements et basées sur l'interprétation des images satellites dans les terres forestières sont fournies dans le tableau 6 et 7 respectivement par type de climat. Le climat humide est dominant en Guinée. Un total de 1424 parcelles tombe dans le climat humide, et 329 parcelles dans le climat pluvieux.

Les perturbations les plus fréquentes sont la dégradation avec une cause majeure l'agriculture, suivie par l'exploitation forestière. La déforestation se produit le plus souvent pour la culture des cultures pluviales, suivie par la conversion en prairies (savanes arbustives et herbeuses).

Le reboisement se produit le plus souvent dans les forêts arborées et boisées, et les forêts claires.

AREA	ha	Climate	Tropical	Déforestation	Dégradation	Reboisement
		pluvieux	Stable F/NF			
2016-2024	-			124,909.70	382,678.01	677,880.93
2016	4,356,595.42			22,908.00	100,213.29	90,999.66
2017	4,314,808.20			22,908.00	-	18,879.22
2018	4,148,743.63			28,092.84	18,879.22	119,092.51
2019	3,847,651.79			11,454.00	86,970.88	202,666.96
2020	3,817,318.57			--		30,333.22
2021	3,775,983.32			-	29,881.25	11,454.00
2022	3,666,556.41			20,667.63	28,092.84	60,666.44
2023	3,519,371.06			18,879.22	58,426.06	69,880.07
2024	3,385,247.74			-	60,214.47	73,908.85

Tableau 6 Superficie par activité REDD+ pour la déforestation, la dégradation, le reboisement et les zones non perturbées (stable forêt non-forêt) dans le climat tropical pluvieux

AREA	ha	Climate	Tropical Humide	Déforestation	Dégradation	Reboisement
		Stable F/NF				
2016-2024	-			448,837.81	1,374,280.33	1,522,478.27
2016		19,632,376.95		76,149.23	219,757.77	90,999.66

2017	19,309,009.46	-	145,396.94	177,970.55
2018	18,885,952.39	76,149.23	179,758.95	167,148.90
2019	18,365,626.48	53,241.23	121,332.89	345,751.79
2020	18,011,293.42	22,908.00	132,786.89	198,638.17
2021	17,878,506.53	30,333.22	49,212.44	53,241.23
2022	17,639,689.16	41,787.22	162,668.14	34,362.01
2023	17,048,507.52	106,482.45	246,062.21	238,636.99
2024	16,673,687.21	41,787.22	117,304.10	215,728.98

Tableau 7 Superficie par activité REDD+ pour la déforestation, la dégradation, le reboisement et les zones non perturbées (stable forêt non-forêt) dans le climat tropical humide

L'évaluation de l'incertitude

L'incertitude est estimée pour les données d'activités collectées à travers la méthode d'échantillonnage pour l'estimation des superficies.

L'erreur type d'une estimation de superficie est obtenue par $S\sqrt{(p_i \cdot (1 - p_i)) / (n - 1)}$, où p_i est la proportion de points dans la catégorie d'utilisation des terres particulières, S la superficie totale connue, et n le nombre total de points échantillons. L'intervalle de confiance de 95 pour cent pour S_i , l'estimation de superficie de la catégorie d'utilisation des terres i , sera approximativement ± 2 fois l'erreur type en suivant la méthode du GIEC (GPG 2003).

Les incertitudes sont estimées pour la déforestation, le reboisement, et la dégradation séparément, et afficher dans les tableaux 8,9 et 10.

Year	Déforestation (ha)	95% CI (ha)	REL CI%
2016	99,057.23	72,509.93	73%
2017	22,908.00	34,392.25	150%
2018	104,242.07	71,416.86	69%
2019	64,695.23	54,299.52	84%

2020	22,908.00	31,778.74	139%
2021	30,333.22	36,270.91	120%
2022	62,454.85	51,174.91	82%
2023	125,361.67	69,900.66	56%
2024	41,787.22	39,425.71	94%

Tableau 8 Incertitudes sur les superficies défrettées

Year	Reboisement (ha)	95% CI (ha)	REL CI%
2016	181,999.33	132,980.83	73%
2017	196,849.76	89,963.77	46%
2018	286,241.40	105,038.35	37%
2019	548,418.75	107,542.23	20%
2020	228,971.39	85,996.27	38%
2021	64,695.23	66,442.98	103%
2022	95,028.45	102,951.21	108%
2023	308,517.05	129,764.96	42%
2024	289,637.84	99,340.51	34%

Tableau 9 Incertitudes sur les superficies reboisées

Year	Dégénération (ha)	95% CI (ha)	REL CI%
2016	319,971.06	100,577.20	31%
2017	145,396.94	104,568.27	72%
2018	198,638.17	125,863.98	63%
2019	208,303.77	173,275.11	83%
2020	132,786.89	112,703.38	85%
2021	79,093.69	60,109.33	76%
2022	190,760.98	72,805.44	38%
2023	304,488.27	130,609.79	43%
2024	177,518.57	126,599.66	71%

Tableau 10 Incertitudes sur les superficies dégradées

Défis en collecte des données d'activités

Durant la collecte des données, les défis identifiés ont été nombreuses et les priorités à combler pour les prochaines collectes sont, entre autres :

- Disponibilité d'une équipe technique au sein du gouvernement pour la collecte des données
- Supervision des activités en collecte des données par l'équipe nationales
- Qualité des données collectés pour certaines années dans les cas où les données disponibles (disponibilité des images pour un certain parcelle) sont limitées
- Interprétation visuelle des végétations comme les anacardiers, les arboricultures, et les savanes arborées. Le dernier est parfois confondu avec les prairies.
- Connaissance de l'objectif final de la collecte des données, et ce que cela apporte en termes de besoins nécessaires pour la collecte.
- Les problèmes informatiques liés aux machines de certains participants, notamment l'installation de Google Earth Pro bloquée par les restrictions des administrateurs IT de leurs institutions ;
- Les défis liés à la compréhension et à l'utilisation avancée de l'outil collectent Earth Online (CEO), en particulier l'interprétation de l'indice NDVI, nécessitant un temps d'adaptation important ;
- L'absence de connexion internet stable, freinant la fluidité du travail sur une interface web nécessitant une connexion permanente ;
- Le temps relativement long requis pour que les participants se familiarisent avec l'outil, naviguent entre le formulaire de collecte, les outils d'interprétation et la clé de répartition, et atteignent ainsi un niveau de confiance suffisant dans la collecte.
- Établir un réseau des techniciens des institutions publiques et institutions académiques, qui peuvent collecter les données nationales d'une manière régulière, et cohérente pour actualiser le NERF.

(Rapport de l'atelier de collecte des données d'activités, 2025)

Les améliorations de chacun des défis contribueront à réduire le biais dans les estimations des superficies.

VII. FACTEURS D'ÉMISSIONS

La Guinée a calculé des facteurs d'émissions pour la déforestation et dégradation, et un facteur d'absorption pour le reboisement.

Description de l'IFN

La Guinée n'a pas encore fait son premier IFN. Dans le cadre d'un projet de financement GCF, une méthodologie a été préparé soutenu par la FAO. Cette méthodologie comprend les éléments de stocke de carbone, mais n'est pas cohérente avec les catégories de forêts dans ce NERF (FAO 2024).

Cependant, la Guinée a utilisé les cartes de biomasse globales de l'initiative Biomasse Changement Climatique (CCI) d'ESA (ESA CCI, 2020) et la classification par utilisation des terres par ZAEG (2020) superposées pour obtenir des facteurs d'émissions par classe d'affectation de terre et par climat pour la Guinée (tableau 11).

Clim at	IPCC Class	Subdivision	Biomasse (tDM/ha)	Biomasse (tCO2/ha)	Incertitud e
TW	Forestlan d	Forêts denses ($d \geq 70\%$)	226.246	711.56	55%
TW	Forestlan d	Forêts claires ($30\% \leq d \leq 70\%$)	40.993	128.93	143%
TW	Forestlan d	Forêts galeries	59.29	186.47	122%
TW	Forestlan d	Mangroves	40.339	126.87	131%
TW	Forestlan d	Forêts marécageuses	120.623	379.37	190%
TW	Forestlan d	Plantations forestières	118.734	373.43	97%
TW	Forestlan d	Savanes arborée, et boisée ($10\% \leq d \leq 30\%$)	50.167	157.78	214%
TW	Cropland	Cultures pluviales	0	0.00	0%
TW	Cropland	Cultures pérennes	32.7	56.35	217%
TW	Grasslan d	prairies	29.2	50.32	198%
TW	Wetland	Cours et voie eau	19.35	33.35	191%
TW	Wetland	Plan d'eau	19.35	33.35	191%
TW	Wetland	Lac	19.35	33.35	191%
TW	Wetland	Zones marécageuses	19.35	33.35	191%
TW	Settleme nts	habitat	10.5	18.10	320%
TW	Settleme nts	Infrastructures	25.122	43.29	131%
TW	Other lands	Affleurement rocheux	0	0.00	0%

TW	Other lands	sols nus	0	0.00	0%
TM	Forestland	Forêts denses ($d \geq 70\%$)	158.437	336.38	85%
TM	Forestland	Forêts claires ($30\% \leq d \leq 70\%$)	40.858	86.75	142%
TM	Forestland	Forêts galeries	33.901	71.98	155%
TM	Forestland	Mangroves	58.982	125.23	95%
TM	Forestland	Forêts marécageuses	42.143	89.48	191%
TM	Forestland	Plantations forestières	81.328	172.67	165%
TM	Forestland	Savanes arborée, boisée ($10\% \leq d \leq 30\%$) et	27.882	59.20	182%
TM	Cropland	Cultures pluviales	4.05	6.98	210%
TM	Cropland	Cultures pérennes	11.081	19.10	325%
TM	Grassland	Prairies	18.328	31.59	237%
TM	Wetland	Cours et voie eau	15.19	26.17	187%
TM	Wetland	Plan d'eau	15.19	26.17	187%
TM	Wetland	Lac	15.19	26.17	187%
TM	Wetland	Zones marécageuses	15.19	26.17	187%
TM	Settlements	Habitat	7.662	13.20	310%
TM	Settlements	Infrastructures	10.106	17.42	361%
TM	Other lands	Affleurement rocheux	0	0.00	0%
TM	Other lands	sols nus	0	0.00	0%

Tableau 11 Facteurs de stock de carbone exprimés en tCO2/an avec incertitudes

Les incertitudes ont été calculées utilisant la méthode par défaut approche 1 de propagation (GIEC 2006, chapitre 3, page 3.27)

Les valeurs de conversion et le ratio aérien souterrain ont été prises du GIEC 2006 (tableau 12).

	Paramètre	Valeur	source
Climat	Facteur conversion	de 0.47	Table 4.3 (G 2006 V4 Ch4 p48), niveau 1

tropical humide	R	0.232	Table 4.4 (G2019 V4 Ch4 p18), AGB < 125 tdm/ha d'après nos estimations de biomasse
tropical pluvieux	R	0.825	Table 4.4 (G2019 V4 Ch4 p18), AGB < 125 tdm/ha d'après nos estimations de biomasse

Tableau 12 Paramètres utilisés pour convertir stocks de carbone aérienne en total en tCO2e

Résultats et facteurs d'émissions proposés

1. Déforestation

Les facteurs d'émissions nettes pour la déforestation sont développés sur base de l'utilisation de terre après la déforestation et le moyen de stock de carbone dans les terres forestières (forêt dense, forêt galerie et forêt claire), par climat. Le nette est la différence entre le stock de carbone par classe de forêt et le stock de biomasse dans l'utilisation non forestière (tableau 13 et 14).

TC	P	TH	E				AT			
Cultures Pluviales	Cultures pérénnes	prairies	Cours et voie eau	Plan d'eau	Lac	Zones marécageuses	Habitat	Infrastructu res	Affleuremen t rocheux	sols nus
342.3 2	285.9 7	292.0 0	308.9 7	308.9 7	308.9 7	308.97	324.2 3	299.03	342.32 2	342.3 2

Tableau 13 Facteur d'émissions (tCO2e/an) pour le climat tropical pluvieux

TC	P	TH	E				AT			
Cultures Pluviales	Cultures pérénnes	prairies	Cours et voie eau	Plan d'eau	Lac	Zones marécageuses	Habitat	Infrastruc tures	Affleuremen t rocheux	sols nus
158.0 5	145.9 4	133.4 5	138.8 6	138.8 6	138.86	138.86	151.8 3	147.62	165.0 4	165.0 4

Tableau 14 Facteur d'émissions (tCO2/an) pour le climat tropical humide

Malheureusement, les données actuelles du SNSF n'ont pas permis d'identifier la classe de forêt avant la conversion, et donc une moyenne a été utilisée. Il est prévu de collecter des informations sur l'utilisation précédent durant des campagnes des données suivantes.

2. Dégradation

Pour estimer la dégradation, les stocks de carbone par type de forêt ont été utilisés (tableau 11) et des facteurs de perturbation sur base du moteur de dégradation ont été développés à travers les données obtenues du SNSF.

Les facteurs de perturbation (FP) pour les deux climats sont établis dans le tableau 15.

Fd	Moteur de dégradation	Remarque
50%	Agriculture	Sur base de l'interprétation de NDVI avant et après la perturbation
12%	Exploitation forestière	Sur base de l'interprétation de NDVI avant et après la perturbation
60%	Extension urbaine	Sur base de l'interprétation de NDVI avant et après la perturbation
10%	Exploitation minière	Jugement d'expert
10%	Orpaillage	Jugement d'expert
10%	Autres	Jugement d'expert

Tableau 15 Les facteurs de perturbation (Fd) pour les deux climats

3. Reboisement

Le nette absorption est calculée sur la base du stock de carbone par type de forêt moins le stock de carbone dans l'utilisation des terres (catégorie GIEC) avant le reboisement et divisé par 20, le défaut pour atteindre la maturité en de stock de biomasse. Les facteurs d'absorption sont négatifs quand exprimé en tCO₂ par an. Les facteurs par climat sont respectifs dans le tableau X (pluvieux) et Y (humide)

EFs	Forêts denses ($d \geq 70\%$)	Forêts claires ($30\% \leq d \leq 70\%$)	Forêts galeries	Mangroves	Forêts marécageuses	Plantations forestières	Savanes arborée, et boisée ($10\% \leq d \leq 30\%$)
TC	-35.58	-6.45	-9.32	-6.34	-18.97	-18.67	-7.89
P	-33.06	-3.93	-6.81	-3.83	-16.45	-16.16	-5.37
TH	-33.91	-4.78	-7.66	-4.68	-17.30	-17.00	-6.22
E	-34.67	-5.54	-8.42	-5.44	-18.06	-17.77	-6.98
AT	-35.58	-6.45	-9.32	-6.34	-18.97	-18.67	-7.89

Tableau 16 Facteurs d'absorptions pour le climat tropical pluvieux

EFs	Forêts denses ($d \geq 70\%$)	Forêts claires ($30\% \leq d \leq 70\%$)	Forêts galeries	Mangroves	Forêts marécageuses	Plantations forestières	Savanes arborée, et boisée ($10\% \leq d \leq 30\%$)
TC	-35.23	-6.10	-8.97	-5.99	-18.62	-18.32	-7.54
P	-34.00	-4.87	-7.74	-4.76	-17.39	-17.09	-6.31
TH	-34.27	-5.14	-8.02	-5.03	-17.66	-17.36	-6.58
E	-34.92	-5.79	-8.66	-5.68	-18.31	-18.01	-7.23

Tableau 17 Facteurs d'absorptions pour le climat tropical humide

VIII. DÉTAILS SUR LES CIRCONSTANCES NATIONALES

Dans le cas de la Guinée, ce mécanisme s'inscrit dans une volonté de lutter contre les pertes de couvert forestier liées à des facteurs tels que l'agriculture sur brûlis, l'exploitation du bois, et l'expansion des usages des terres.

Ce sont les causes qui contribuent à faire une pression continue sur les ressources forestières nationales.

a. Occurrence des activités REDD+

La Guinée met en œuvre les activités REDD+ reconnues par la CCNUCC, notamment la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. Ces activités concernent l'ensemble du territoire national, avec une priorité accordée aux zones forestières à forte pression anthropique.

b. Moteurs de la déforestation et de la dégradation

La déforestation et la dégradation des forêts en Guinée sont principalement dues à l'extension agricole, à l'exploitation non durable du bois énergie, aux feux de brousse, aux activités minières et à l'exploitation forestière informelle. Ces pressions sont renforcées par la croissance démographique, la pauvreté rurale et les faiblesses de la gouvernance forestière.

c. Stratégie REDD+

La Stratégie nationale REDD+ vise à réduire les émissions forestières tout en contribuant au développement durable. Elle repose sur la promotion de pratiques agricoles durables, la gestion durable des forêts, la restauration des paysages forestiers, la réduction de la dépendance au bois énergie et le renforcement du système national de suivi forestier (MRV).

d. Sauvegardes REDD+

La Guinée applique les sauvegardes REDD+ de Cancun afin d'assurer la transparence, la participation des parties prenantes, le respect des droits des communautés locales et la préservation de la biodiversité. Un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) permet de suivre et de rapporter leur prise en compte.

e. Organigramme institutionnel

La mise en œuvre du NERF et de la REDD+ en Guinée est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). La coordination intersectorielle est assurée par le Comité National REDD+, tandis que la Coordination Nationale REDD+ est responsable de la mise en œuvre technique, du suivi des activités et de la préparation des documents, y compris le NERF. Les services techniques sectoriels appuient la production et la validation des données.

f. Responsabilités de collecte des données

Les services forestiers collectent les données relatives aux ressources forestières, à la biomasse et aux stocks de carbone. Les services techniques et statistiques produisent les données sur l'utilisation des terres et les activités sectorielles. La télédétection et la cartographie permettent le suivi spatial des changements forestiers, avec l'appui des collectivités locales pour les informations de terrain.

g. Responsabilités pour la soumission du NERF et le suivi REDD+

La Coordination Nationale REDD+, sous la supervision du MEDD, consolide les données et prépare le NERF. Le Comité national REDD+ assure la validation institutionnelle, et la soumission officielle à la CCNUCC est effectuée par le point focal national. Le suivi des activités REDD+ est assuré par la Coordination Nationale REDD+ en collaboration avec les acteurs sectoriels.

h. Responsabilités pour le MRV (MNV) et le Système National de Suivi des Forêts

Le Système National de Suivi des Forêts (SNSF) constitue le cadre du Mesurage, Notification et Vérification (MNV/MRV). Les services forestiers assurent le mesurage, la Coordination Nationale REDD+ la notification, et la vérification est réalisée à travers des mécanismes nationaux et internationaux, conformément aux exigences de la CCNUCC.

i. Cohérence et durabilité des estimations et de la soumission du NERF

La cohérence et la durabilité des estimations du NERF sont assurées par l'application continue des lignes directrices du GIEC (IPCC 2006 et 2019), l'utilisation de méthodes harmonisées et de définitions nationales cohérentes des classes d'utilisation des terres. L'ancrage institutionnel du processus au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), appuyé par la Coordination Nationale REDD+ et le Système National de Suivi des Forêts (SNSF), garantit la continuité, la mise à jour régulière des données et la qualité des soumissions à la CCNUCC.

j. Gestion des financements carbone

La gestion des financements carbone liés aux résultats REDD+ relève du MEDD, à travers un mécanisme national dédié chargé de la réception, de la gestion et de la redistribution des paiements basés sur les résultats. Ce dispositif repose sur des procédures de

transparence, de redevabilité et d'audit, en cohérence avec les règles nationales de gestion financière et les exigences des partenaires techniques et financiers.

Rôle des forêts dans la fourniture des écosystèmes

La Guinée abrite de nombreux écosystèmes terrestres tels que les montagnes, les forêts denses humides, les forêts denses sèches, riches en biodiversité mais fragilisées, ainsi que les savanes, les plantations forestières et les agrosystèmes. La Guinée offre également des abris de choix pour une biodiversité unique en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme zones à haute biodiversité (hotspot). Victime des feux de brousses et des défrichements, la forêt dense sèche guinéenne – qui couvre la moitié nord de la Guinée à l'exception du Fouta-Djalon – renferme sans doute la faune mammalienne la plus riche du pays, avec des animaux comme le lion, la panthère, l'antilope, les biches, les agoutis, les lièvres etc...

La récolte illégale et l'exploitation non durable des ressources en général, mais aussi les systèmes et pratiques agricoles non durables (abattis-brûlis) en particulier créent d'impôt

La pollution dues à l'urbanisation, l'industrie, la production de déchets et l'agriculture, favorisant la réduction des débits, et l'ensablement du lit des rivières. L'exploitation incontrôlée des forêts et des mangroves entraîne un déclin de la couverture végétale et la perte de la biodiversité. L'exploitation minière industrielle et artisanale contribue également à la pollution de l'air, du sol et des eaux en dégradant le paysage guinéen. L'analphabétisme, les pressions dues à la croissance démographique et le contexte politique et économique sont d'autres facteurs de perte de biodiversité identifiés par le pays.

Lois, réglementations, politiques et institutions liées aux forêts et aux utilisateurs des forêts dans le pays

Lois, réglementations, politiques et institutions liées aux forêts et aux utilisateurs des forêts en Guinée

Programme d'Action National de lutte contre la Désertification de février 2012	Code forestier révisé
Décret portant création du statut particulier du corps des conservateurs de la nature, à la restructuration de l'administration de la diversité biologique, des aires protégées et des eaux et Forêts, 2012 ;	Code de faune et de la réglementation de la chasse, révisé en 2017 ; l'arr
Plan de convergence en 2013 ;	Programme national d'investissement forestier en 2017,
Politique forestière et faunique de Guinée, 2015	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi (SNDB)
Plan national d'investissement en matière d'environnement (PNIE) en 2015	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, 2019 ;
Politique nationale de l'Environnement en 2016	Stratégie nationale du changement Climatique, 2019 ;
Code de faune et de la réglementation de la chasse en Guinée en cours d'amélioration en 2025	Stratégie nationale du Développement Durable, 2019 ;
Elaboration du plan d'investissement forestier, 2017	Mise en place d'un Système MRV Climatique National en Guinée, 2020 ;

Organisation de l'inventaire des gaz à effet de serre, 2021 ;	Révision de la CDN, 2021 ; CDN 3.0, 2025
Plan biennal pour la Guinée 2024	Évaluation de l'état des lieux de la mise en œuvre de la Contribution National Déterminé au Niveau National (CDN2021), 2024 ;
DNFF	Depuis le temps colonial, vers 1936 Élaborer les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources forestières, élaborer des programmes et projets de développement du secteur forestier et mettre en place une stratégie de gestion durable des forêts intégrant la promotion de la foresterie communautaire
DNPNC	A/2022/3323/MEDD/CAB/SGG DU 16 NOV 2022 portant attribution, organisation et Fonctionnement
OGPRNF	Décret D/2022/365/PRG/SGG DU 25 JUILLET 2022 portant attribution, organisation et Fonctionnement
CFZ	Décret n° D/2004/50/PRG/SGG portant création d'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Centre forestier de N'Zérékoré »
CEGENS	Gestion et conservation des ressources naturelles en Guinée (Monts Nimba et Simandou)
AGEE	Décret D/2022/364/PRG/SGG DU 25 JUILLET 2022 portant attribution et organisation
OGUIB	Décret D/2022/370/PRG/CNRD/SGG DU 05 Août 2022 portant attribution, organisation et fonctionnement
FECAN	Décret D/2022/0273/PRG/SGG DU 1 JUIN 2022

(Stratégie REDD+ Guinée version draft 2026)

IX. NERF PROPOSÉS

Les émissions et absorptions par activité REDD+

Les émissions et absorptions sont calculées sur une période de 2016-2024, pour laquelle des données ont été calculées à travers le SNSF. Les émissions de dégradation et déforestation ont connu une base graduelle depuis 2019, avec un pic de déforestation et de dégradation en 2023.

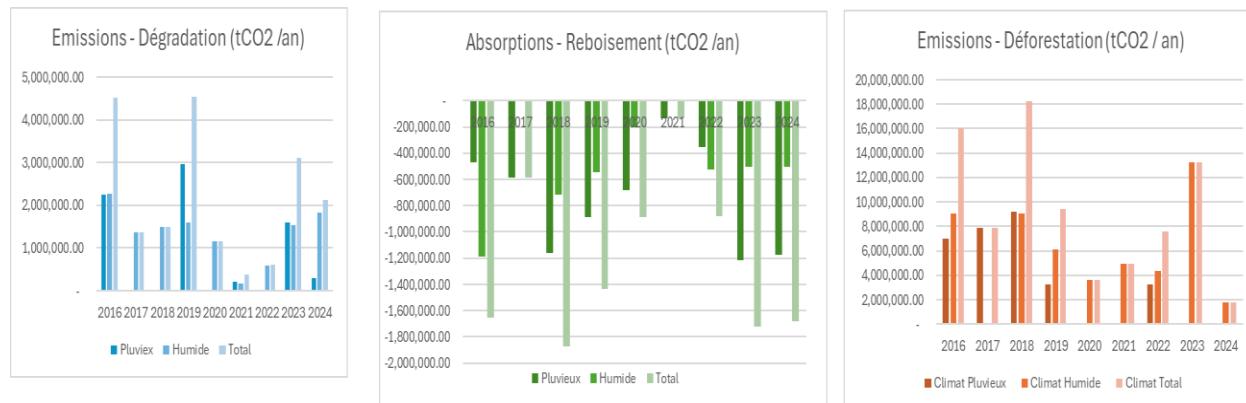


Figure 10 Emissions et absorptions par activité REDD+ (tCO2e/an)

Le niveau de référence

Le NERF national de la Guinée est **de 13,653,757.82 tCO2e par an**, et le NRF est **zéro**. Le NERF est une moyenne historique des émissions et absorptions sur la période de référence de 2016-2020 et le NRF est un niveau de référence zéro.

	Emissions	Absorptions	NERF 2016-2023	NRF
	Dégradation et Déforestation	Reboisement		
2016	20,560,138.35	-1,656,511.23	13,653,757.82	0
2017	9,204,015.35	-586,679.02	13,653,757.82	0
2018	19,759,115.21	-1,872,643.69	13,653,757.82	0
2019	13,960,950.58	-1,435,124.15	13,653,757.82	0
2020	4,784,569.60	-888,561.28	13,653,757.82	0
2021	5,311,535.78	-134,222.07		0

2022	8,222,256.64	-879,870.27		0
2023	16,328,666.07	-1,718,434.51		0
2024	3,937,025.00	-1,693,238.19		0

Tableau 18 Emissions et absorptions sur la période 2015-2024, et NERF sur la période 2015-2020

Pour la déforestation, les données d'activités sont des superficies défrettées annuelles, et désagrégées par classe de conversion en terres non-forestières. La méthode de construction est le moyen historique sur la période de référence.

La dégradation est aussi calculée sur une moyenne historique et ce sont les émissions par classe de forêt identifiées comme dégradation, le pourcentage de biomasse perdue est basé sur le moteur et l'impact moyenne sur les placettes évaluées.

Pour le reboisement, il est opté pour une référence zéro, à travers le SNSF, les terres forestières qui sont défrettées après un reboisement seront identifiées. Pour toutes les parcelles défrettées, ses superficies seront déduites du total des superficies reboisées. Les absorptions calculées sont les absorptions uniques des hectares reboisés. Donc durant la période de comptabilisation les absorptions seront accumulées sur 20 ans de croissance et depuis 2016 tout en gérant les effets hérités (Lee 2018).

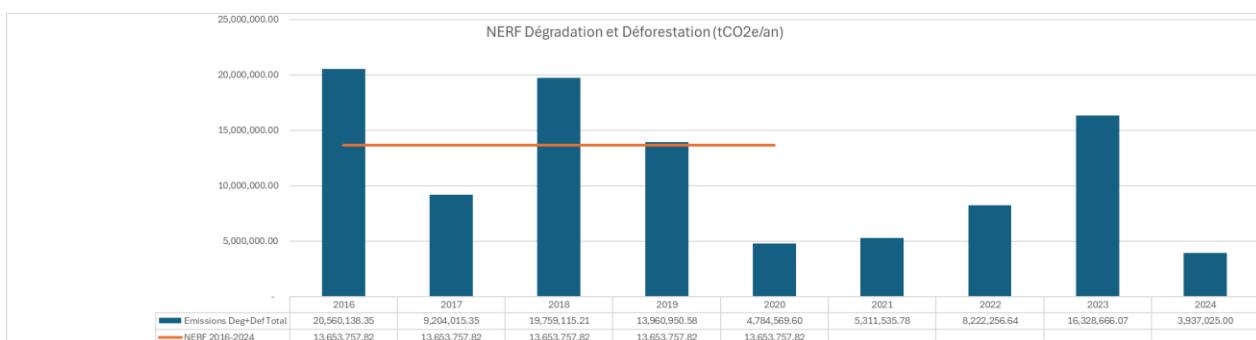


Figure 11 Données collectées depuis 2015 jusqu'à 2024, et NERF (Moyenne historique) 2015-2020

La période historique considérée

La période considérée est de 2016-2020. La période de comptabilisation commence à partir de 2021.

Ajustement pour les circonstances nationales

La Guinée n'est pas un pays HFLD et donc a opté pour une moyenne historique sans ajustement des émissions pour sans NERF.

Pour le NRF, les données sur le reboisement ont des incertitudes élevées, mais en absence des données spatiales précises des locations des reboisements il n'est pas possible de faire des ajustements des données. (Au contraire, dans le cas que ses données existent, nous pouvons opter pour un ajustement des données d'activités sur le reboisement).

Fréquence d'actualisation

Il est prévu d'actualiser le NERF périodiquement, et en fonction des besoins dans le cadre des engagements dans des programmes de financements de carbone et dans le cadre d'harmonisation des données entre différentes initiatives (ART TREES, et inventaire de gaz à effet de serre pour le secteur FAT).

La collecte des données à travers Open Foris, et Collect Earth peut être fait annuellement, avec un échantillonnage adapté à la période historique considérés.

X. PLAN D'AMÉLIORATION

Des améliorations prévues pour une soumission actualisée sont les suivants (par priorité) :

Arrangements institutionnels :

- Clarifier les responsabilités techniques pour le suivi SNSF, et la soumission NRF

Représentation des terres cohérentes, et DAS :

- Harmoniser les définitions des forêts avec les sous-définitions, et les définitions utilisés dans des autres initiatives ;
- Control de qualité des données d'activités ;
- Collecter des informations supplémentaires à travers le SNSF pour distinguer les pertes et gains permanentes et temporaires pour chaque activité REDD+ ;
- Collecter des informations sur les types de forêts avant la déforestation ;

- Actualiser la grille de collecte avec une grille stratifiée optimisée sur la période de référence (2016-2023).

Approche de calcul NERF :

- Raffiner la méthodologie pour calculer les émissions due à la dégradation par le développement des facteurs de perturbation par moteur sur base des données collectés à travers le SNSF.
- Estimer les émissions dans la biomasse morte et la litière.
- Estimer le non-CO₂ causé par des feux.

Facteur d'émissions :

- Collecter des données sur le stock de biomasse par type de forêt à travers un premier inventaire forestier national ;
- Collecter des informations sur l'impact des différents moteurs de déforestation sur la couverture du canopée des forêts.

Incertitudes

- Calculer les incertitudes propagées pour les émissions, et le NERF finale.

RÉFÉRENCES

CDN 2021, Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la République de Guinée, https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20GUINEE%202021_REVISION_VF.pdf

CDN 2025, Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la République de la Guinée, <https://unfccc.int/sites/default/files/2025-11/CDN%203.0%20DE%20LA%20REPUBLIQUE%20DE%20GUINEE.pdf>

Mise en place du SNSF en République de Guinée – D2.3 - Rapport sur l'estimation préliminaire des émissions/absorptions de gaz à effet de serre (GES) du secteur forestier en Guinée.

FAO 2024, Méthodologie de l'Inventaire Forestier National de la République de Guinée.

GIEC 2006, Chapitre 3, Incertitudes, niveau 1: propagation d'erreur, p 3.31

GPG 2003, Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie. Programme du HIEC des inventaires nationaux de gaz à effet de serre

FAO & IIASA. 2025. Global Agro-ecological Zoning version 5 (GAEZ v5) Model Documentation. <https://github.com/un-fao/gaezv5/wiki>

FAO, 2025, Système National de Suivi des Forêts Clé d'interprétation des images Google Earth Pro.,.

FAOLEX, Secrétariat General Du Gouvernement, 2017, Loi Ordinaire L/2017/060/AN DU 12 Décembre 2017, PORTANT CODE FORESTIER DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE. [Https://faolex.fao.org/docs/pdf/gui209404.pdf]

FAO Guinée, 2025, Rapport de l'Atelier sur la Collecte des Données d'activités pour la préparation du NERF/NRF.

FAO Guinée, 2025, Rapport de l'Atelier pour la Validation du NERF/NRF

JRC, 2010 IPCC Climate Zones, available on <https://esdac.jrc.ec.europa.eu/content/support-renewable-energy-directive#tabs-0-description=1>

Jonckheere, 2024, White paper, Good practices in sample-based area estimation, FAO.

Lee et al 2018, Challenges with measuring and accounting of the Plus in REDD.

Matthew F. Winn and Philip A. Araman, 2010, A tool to determine crown and plot canopy transparency for forest inventory and analysis phase 3 plots using digital photographs, 2010 Joint Meeting of the Forest Inventory and Analysis (FIA) Symposium and the Southern Mensurationists

MEDD, 2019, BURI sur les changements climatiques, Rapport d'inventaire des GES à effet de serre, République de Guinée.

MEDD, Modèle de stratégie nationale REDD+ pour le secteur de la foresterie et autres utilisations des terres (FOLU), 2026.

Sannier, C., McRoberts, R.E., Fichet, L.-V., Makaga, E.M.K., 2014. Using the regression estimator with Landsat data to estimate proportion forest cover and

net proportion deforestation in Gabon. Remote Sensing of Environment 151, 138–148. <https://doi.org/10.1016/j.rse.2013.09.015>

World Bank Group, 2024, Aide à la mise en place du Système national de surveillance des forêts et de l'utilisation des terres (SNSF) pour la République de Guinée

ANNEXE

- ANNEXE 1 : Clé d'interprétation utilisé pour la collecte des données d'activités.

Système National de Suivi des Forêts

Clé d'interprétation des images Google Earth Pro

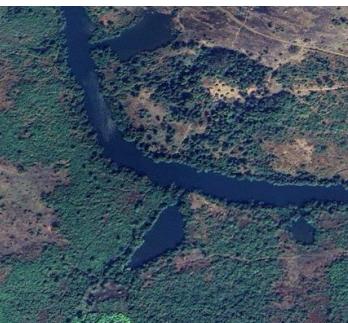
TERRES FORESTIÈRES

1. FORET DENSE	
Définition	Superficie minimale : 0.5 ha ; <ul style="list-style-type: none">- Formation naturelle fermée avec des arbres et arbustes de hauteur supérieur à 3 mètres ;- Les cimes des arbres sont relativement jointives ; l'ensemble du couvert demeure dense avec un recouvrement supérieur à 80% en saison humide et au moins trois strates.
Localisation	Dans le sud du pays, les forêts denses sont des îlots de faible envergure constituant les forêts sacrées généralement localisées à proximité des villages. En Guinée la forêt dense sera réservée principalement aux Forêts sacrées et certaines forêts classées dont les formations arborées ne seront pas ou très peu dégradées.
Forme	Généralement irrégulière composition floristique.

Contexte floristique	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces d'arbre (Zone climatique sèche Soudano sahéliennes à 6 à 7 mois secs : <i>Antiaris africana</i>, <i>Chlorophora</i> sp <i>Cola</i> spp, <i>Celtis</i> spp, <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Borasus aethiopum</i>, <i>Terminalia leiocarpus</i>). • Les espèces d'arbre (Zone climatique Humide Soudanienne à 4 à 5 mois secs : <i>Antiaris africana</i>, <i>Chlorophora</i> sp <i>Cola</i> spp, <i>Celtis</i> spp, <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Terminalia leiocarpa</i>). • Espèces d'arbre (Zone climatique humide Guinéenne à 3 à 4 mois secs): <i>Afzelia africana</i>, <i>Triplochiton scleroxylum</i>, <i>Ceiba pentandra</i>, <i>Dialium guineense</i>, <i>Blighia sapida</i>) ; rares touffes très éparses sont possibles en forêt dense sèche.
Image haute résolution	 

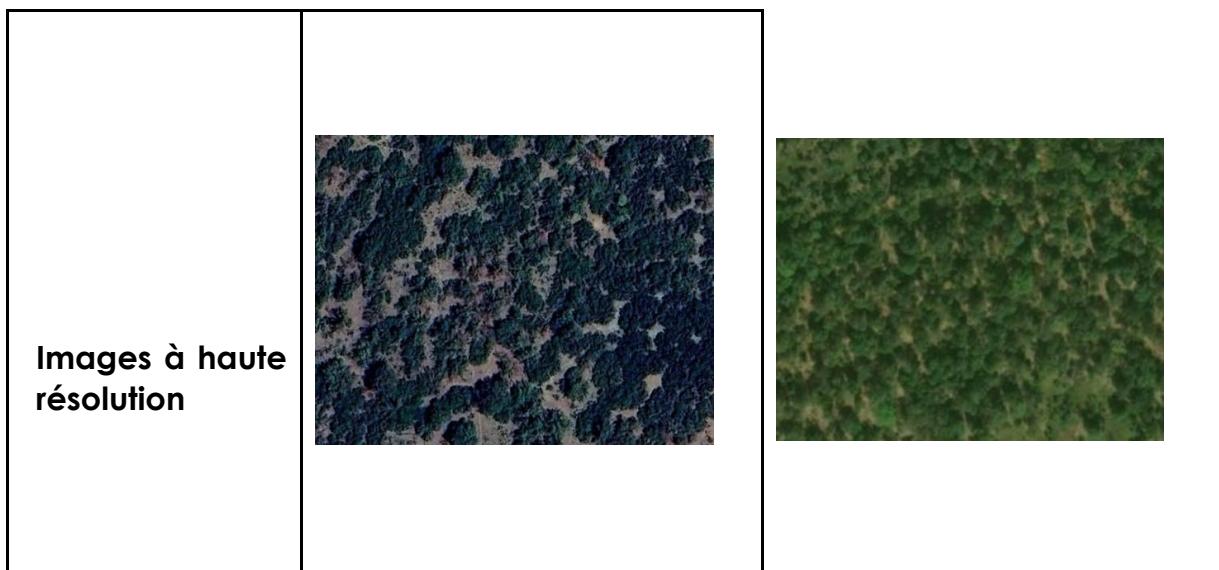
2. FORET GALERIE

Définition	Formation forestière tributaire de cours d'eau situés à proximité. Elle est une formation naturelle fermée avec des arbres et arbustes de hauteur supérieur à 3 m ; les cimes des arbres sont relativement jointives ; l'ensemble du couvert demeure dense avec un recouvrement supérieur à 80% en saison humide et avec au moins deux strates. la présence de lianes est souvent remarquable. Elle peut
-------------------	--

	présenter des formes dégradées avec un recouvrement baissant jusqu'à 30 – 50 % mais conservant sa composition floristique. On note une absence du tapis graminéen.
Localisation	De très faible largeur, elle est présente le long des cours d'eau. Très dégradées dans le domaine protégé, souvent bien conservée dans les aires classées. Ces formations sont souvent associées aux zones inondables le long des cours d'eau. Pas de difficulté majeure pour identifier cette classe.
Forme	Sinueuse, épousant les formes du cours d'eau.
Contexte floristique	<ul style="list-style-type: none"> Zone climatique sèche Soudano-sahélienne (6 à 7 mois secs): <i>Terminalia leiocarpa</i>, <i>Ficus spp</i>, <i>Khaya senegalensis</i> Zone climatique Humide Soudanienne (4 à 5 mois secs): <i>Diospiros mespiliformis</i>, <i>Ficus spp</i>, <i>Khaya senegalensis</i> Zone climatique humide Guinéenne (3 à 4 mois secs): <i>Cola cordifolia</i>, <i>Ceiba pentandra</i>, <i>Daniellia oliveri</i>, <i>Vitex doniana</i>, <i>Elaeis guineensis</i>,
Images à haute résolution	 

3. FORET CLAIRE

Définition	Les forêts claires sont des formations ouvertes avec des arbres de petite et moyenne taille dont les cimes laissent passer la lumière. La strate graminéenne parfois peu dense ou en mélange avec une autre végétation herbacée et suffrutescente. On distingue trois Strates :
Localisation	Elles se retrouvent souvent, en MH et en HG, après les forêts galeries en s'éloignant des cours d'eau.
Forme	Forme généralement irrégulière
Contexte floristique	Zone climatique sèche Soudano-sahélienne : <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Combretum sp.</i> ; Zone climatique Humide Soudanienne à 4 à 5 mois secs : <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Isoberlinia doka</i> , <i>Isoberlinia tomentosa</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Parkia biglobosa</i> . Zone climatique humide Guinéen à 3 à 4 mois secs : <i>Ceiba pentandra</i> , <i>Chlorophora</i> , <i>Daniellia oliveri</i>



4. SAVANE BOISÉE

Définition	Les savanes boisées se montrent un peu plus ouvertes que les forêts claires avec un recouvrement inférieur à 50 %. Elles se caractérisent par une strate herbacée essentiellement graminéenne et qui connaît annuellement le passage du feu. Strate arborée : Hauteur > 3 m
Localisation	Se rencontre plus généralement à partir du département des collines vers le nord du Pays. Elles sont souvent suite aux forêts galeries quand on s'éloigne des cours d'eau.
Forme	Forme généralement irrégulière
Contexte floristique	Zone climatique sèche Soudano-sahélienne : <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Combretum sp.</i> ; Zone climatique Humide Soudanienne à 4 à 5 mois secs : <i>Terminalia leiocarpa</i> , <i>Vitellaria paradoxa</i> , <i>Isoberlinia doka</i> , <i>Isoberlinia tomentosa</i> , <i>Daniellia oliveri</i> , <i>Parkia biglobosa</i> . Zone climatique humide Guinéen à 3 à 4 mois secs : <i>Ceiba pentandra</i> , <i>Chlorophora sp</i> , <i>Daniellia oliveri</i>

Images à haute résolution	
----------------------------------	--

5. FORET MARÉCAGEUSE

Définition	<p>Formation édaphique marquée par la présence de l'eau sur au moins la moitié de l'année. On note plusieurs strates arborées avec la plus haute culminant entre 15 et 30 m et un Recouvrement 70 - 100 % et descendant jusqu'à 30 % dans celles dégradées. Pour la strate arbustive, on a Hauteur allant de 1,3 à 8 m avec un Recouvrement 70 - 100 % et 10 à 30 % dans celles dégradées</p>
Localisation	<p>Le long du littoral</p>
Forme	<p>Très irrégulière, épouse la forme des bas fonds qui les portent.</p>
Contexte floristique	<ul style="list-style-type: none"> • Strate arborescente (émergente) : <i>Alstonia congensis</i>, <i>Xylopia rubescens</i>, <i>Syzygium owariense</i> et <i>Hallea ledermannii</i> ; • Strate arborée inférieure : <i>Spondianthus preussii</i>, <i>Anthocleista vogelii</i> et <i>Nauclea diderrichii</i>, <i>Raphia hookeri</i> ; • Strate arbustive : <i>Pterocarpus santalinoides</i>, <i>Ficus vogeliana</i> et <i>Psychotria articulata</i> ; • Strate herbacée : <i>Lasiomorpha senegalensis</i>, <i>Cyclosorus striatus</i>, <i>Nephrolepis bisserata</i>, <i>Tacateza</i>

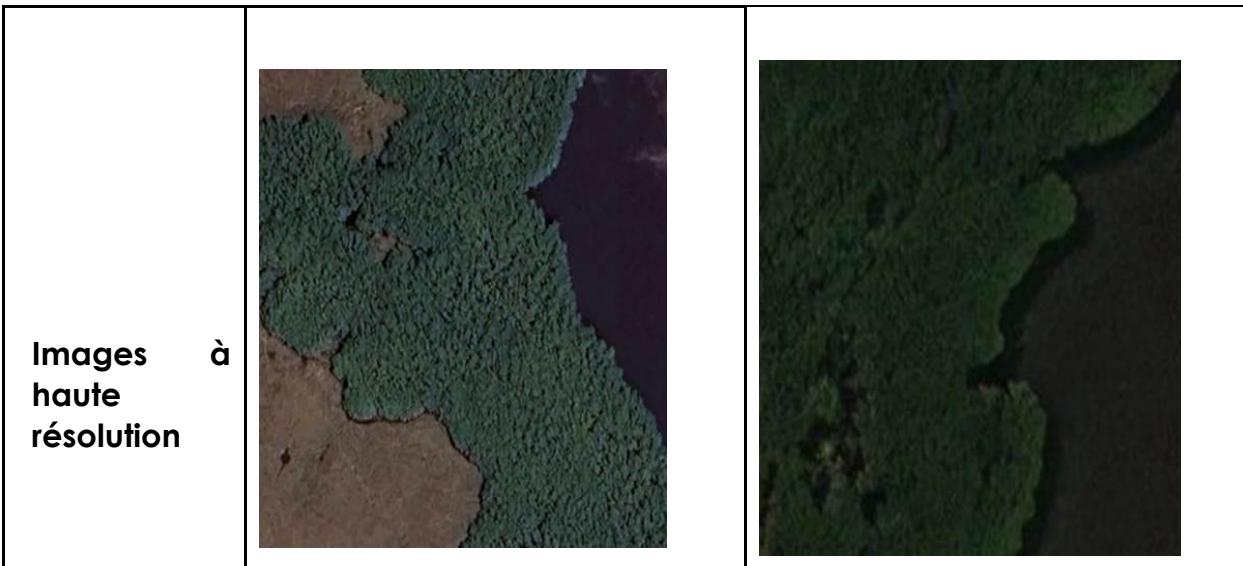
	<i>pedicellata</i> , <i>Grewia barombiensis</i> et <i>Lycopodium cernuum</i> .
Images à haute résolution	

6. SAVANE ARBORÉE

Définition	Les savanes arborées se montrent un peu plus ouvertes que les forêts claires avec un recouvrement inférieur à 50 %. Elles se caractérisent par une strate herbacée essentiellement graminéenne et qui connaît annuellement le passage du feu. Strate arborée : Hauteur > 3 m
Localisation	Elles sont souvent suite aux forêts galeries quand on s'éloigne des cours d'eau.
Forme	Forme irrégulière
Contexte floristique	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces d'arbres (Zone climatique sèche Soudano-sahélienne à 6 à 7 mois secs) : <i>Terminalia leiocarpa</i>, <i>Acacia spp</i>, <i>Combretum spp</i>, <i>Ziziphus mauritiana</i>, <i>Balanites aegyptiaca</i>. • Espèces d'arbre (Zone climatique Humide Soudanienne à 4 à 5 mois secs) <i>Terminalia leiocarpa</i>, <i>Vitelaria paradoxa</i>, <i>Isoberlinia doka</i>,

	<p><i>Isoberlinia tomentosa</i>, <i>Danielia oliveri</i>, <i>Parkia biglobosa</i> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espèces d'arbre (Zone climatique humide Guinéenne à 3 à 4 mois secs) : <i>Daniellia oliveri</i>, <i>Elaeis guineensis</i>, <i>Lophira lanceolata</i> ;
Images à haute résolution	

7. MANGROVE	
Définition	Les mangroves sont des formations végétales marécageuses qui se développent dans les zones littorales calmes, peu profondes et saumâtres, au niveau des vasières de la zone de balancement des marées. Elles sont caractérisées par une strate arborée de plus de 3 mètres de hauteur, avec un recouvrement supérieur à 80 %, et sont composées d'espèces halophiles, c'est-à-dire adaptées à des milieux salins. En Guinée, les mangroves sont dominées par deux principales espèces de palétuviers : <i>Rhizophora</i> sp., situé en front de mer et en bordure des chenaux, et <i>Avicennia</i> sp., présent à l'arrière de la formation.
Localisation	Elles sont localisées le long du littoral
Forme	Irrégulière, suivant la forme des cours d'eau et des chenaux, et la forme périmétrale des plans d'eau suivant le cas
Contexte floristique	Les espèces végétales dominantes sont <i>Rhizophora racemosa</i> et <i>Avicenia germinans</i> .



8. PLANTATION FORESTIÈRE (y compris les anacardiers)

Définition	Ce sont des plantations homogènes installées à but de conservation du sol, de production du bois d'œuvre, de service et d'énergie. Les plantations forestières peuvent être rencontrées notamment dans les périmètres de reboisement, dans les Forêts classées de l'État, les domaines privés et communautaires
Localisation	A travers toutes les zones agroécologiques du pays ; Absence dans les réserves de faune (exemple : Timbi Madina)
Forme	Forme régulière, plantations par bande et par parcelle
Contexte floristique	Plantation à <i>Tectona grandis</i> , de <i>Gmelina arborea</i> , de <i>Casuarina equisetifolia</i> , d' <i>Acacia auriculiformis</i> , d' <i>Eucalyptus camaldulensis</i> , de <i>Khaya senegalensis</i> ... y compris les anacardier (<i>Anacardium occidentalis</i>)

Images à haute résolution	
----------------------------------	--

9. FORÊTS DÉGRADÉES/FORêt SECONDAIRE

Définition	Formation forestière arborée caractérisée par une hauteur supérieure à 5 mètres et une densité de couverture comprise entre 30 % et 70 %. Elle résulte généralement de la dégradation d'une forêt naturelle ou d'une régénération vers un stade forestier. Les houppiers des arbres ne sont plus totalement jointifs, mais restent importants et composés d'espèces naturelles locales (endémiques). Cette classe inclut les forêts dégradées, secondaires ou de transition, et se rencontre notamment à proximité des grands massifs forestiers en Guinée forestière. En remontant vers le nord du pays, ces formations tendent à disparaître au profit des formations de savane.
Localisation	Partout dans le pays (exemple : Ouest de Sérédou)
Forme	Une forêt dégradée se présente comme une formation arborée de plus de 5 mètres de hauteur, avec un couvert discontinu (30 à 70 %). Elle résulte de la dégradation d'une forêt naturelle par l'homme (exploitation, feu, agriculture) ou d'un début de régénération. Les houppiers sont espacés, la végétation est mêlée d'espèces locales, pionnières et parfois envahissantes. Le sous-bois est souvent plus dense, et des clairières ou zones de savane apparaissent. Ces forêts

	sont fréquentes en lisière des grands massifs forestiers de Guinée forestière, mais tendent à disparaître vers le nord, laissant place aux formations de savane.
Contexte floristique	
Images à haute résolution	 

9. FORÊT DE TRANSITION/FOURRÉ

Définition	<p>Une forêt de transition est une formation forestière située entre deux grandes zones écologiques, généralement entre la forêt dense humide et la savane. Elle présente des caractéristiques intermédiaires, tant au niveau de la structure (densité, hauteur des arbres) que de la composition floristique, avec un mélange d'espèces forestières et savanicoles.</p> <p>En Guinée, les forêts de transition sont surtout localisées entre la Guinée forestière (forêt dense) et la Haute Guinée (savane), et traduisent soit une dégradation progressive de la forêt dense, soit une dynamique de régénération vers un couvert forestier plus stable.</p>
Localisation	<p>Les forêts de transition sont surtout localisées entre la Guinée forestière (forêt dense) et la Haute Guinée (savane) exemple : Boffa Guinée maritime</p>
Forme	<p>Les forêts de transition présentent une structure intermédiaire entre forêt dense et savane. Elles sont composées d'arbres de plus de 5 mètres, avec une couverture discontinue (30-70 %), des houppiers non jointifs, et un sous-bois herbacé. Leur flore est un mélange d'espèces forestières et de savane, traduisant un écosystème en évolution. Le paysage est hétérogène, avec des îlots boisés, des zones ouvertes et parfois des clairières agricoles. Ces forêts marquent la limite écologique entre la Guinée forestière et la Haute Guinée.</p>
Contexte floristique	<p>La forêt de transition en Guinée présente une flore mixte, composée à la fois d'espèces forestières résiduelles issues de la forêt dense et d'espèces de savane plus adaptées aux conditions sèches. Elle abrite également des espèces pionnières témoignant d'une dégradation ou d'un début de régénération. Le couvert est moins dense, avec une stratification végétale simplifiée et un sous-bois herbacé bien développé. Ce contexte floristique reflète une dynamique écologique instable, entre régression forestière et expansion savanicoles, influencée par le climat et les activités humaines.</p>



9. Plantations de reboisements

Définition	Formations forestières constituées d'arbres exotique et indigènes réalisées pour la restauration du couvert végétal
Localisation	Partout dans le pays
Forme	Forme généralement irrégulière
Contexte floristique	Généralement constitué par l'absence d'arbres fruitiers

TERRES

9. CULTURE PLUVIALES ET JACHÈRE

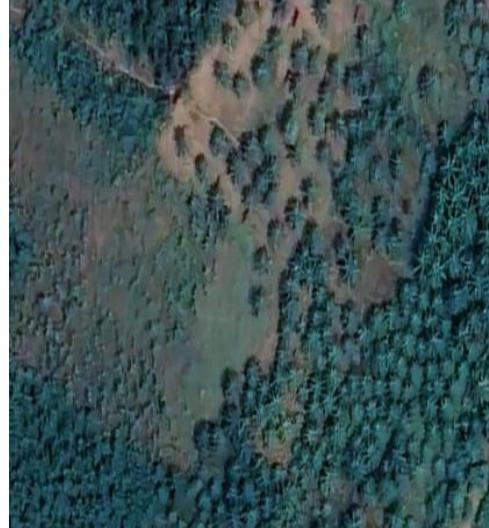
Définition	Mosaïque de culture et de jachère épargnant des pieds d'arbres dont le recouvrement ne peut dépasser 30 % Surfaces cultivées, régulièrement labourées et généralement incluses dans un assolement. Les jeunes jachères sont comprises dans ce poste. Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères.
Localisation	A travers tout le pays
Forme	Régulière

Contexte floristique

Zone climatique humide Guinéenne à 3 à 4 mois secs : *Antiaris africana*, *Chlorophora sp*, *Triplochiton scleroxylum*, *Parkia biglobosa*, *Irvingia gabonensis*, *Elaeis Guineensis*.
Zone climatique Humide Soudanienne à 4 à 5 mois secs ; Zone climatique sèche Soudano-sahélienne à 6 à 7 mois secs : *Parkia biglobosa* et *Vitellaria paradoxa*

Images à haute résolution		
----------------------------------	---	--

10. CULTURE ET JACHERE SOUS PALMIERS A HUILE

Définition	Mosaïque de culture et de jachère dominée par les palmiers à huile. Le recouvrement des palmiers à huile est généralement inférieur à 60 %	
Localisation	Pratique agricole de valorisation des jeunes plantations de palmier à huile dans les départements de l'Ouémé, Plateau, Atlantique, Mono, Couffo et Zou.	
Forme	Régulière	
Contexte floristique	Cultures annuelles et palmiers à huile (<i>Elaeis guineensis</i>)	
Images à haute résolution		

11. PLANTATION FRUITIERE

Définition	Plantations d'arbre fruitier et d'autres arbres à produits non ligneux ou industriels à l'exception des anacardiers
Localisation	A travers toutes les zones agroécologiques du pays ; Absence dans les réserves de faune
Forme	Forme régulière
Contexte floristique	<i>Elaeis guineensis, Cocos nucifera, Citrus spp, Manguifera indica, Theobroma cacao ...</i>
Images à haute résolution	 

PRAIRIES

12. SAVANE ARBUSTIVE

Définition	Formation végétale très ouverte, dépourvu d'arbres où les arbustes sont disséminés dans le tapis herbacé. Strate arbustive Hauteur < 3 m et Recouvrement < 40% ; Strate herbacée: Recouvrement > 90%.
Localisation	Zone soudanienne et soudano guinéenne, très rarement en zone guinéenne
Forme	Forme irrégulière.

Contexte floristique	<ul style="list-style-type: none"> Espèces d'arbustes (Zone climatique sèche Soudano-sahélienne à 6 à 7 mois secs): <i>Terminalia leiocarpa</i>, <i>Acacia spp</i>, <i>Combretum spp</i>, <i>Ziziphus mauritiana</i>, <i>Balanitex aegyptiaca</i>. Espèces d'arbustes (Zone climatique Humide Soudanienne à 4 à 5 mois secs) <i>Terminalia leiocarpa</i>, <i>Vitelaria butirospermum</i>, <i>Isoberlinia doka</i>, <i>Isoberlinia tomentosa</i>, <i>Danielia oliveri</i>, <i>Parkia biglobosa</i> ; Espèces d'arbustes (Zone climatique humide Guinéenne à 3 à 4 mois secs): <i>Daniellia oliveri</i>, <i>Elaeis guineensis</i>, <i>Lophira lanceolata</i> ;
Images à haute résolution	 

13. SAVANE HERBEUSE

Définition	Arbres et arbustes ordinairement absents (recouvrement inférieur à 10%), uniquement un tapis herbacé (recouvrement 90 - 100 %). La savane herbeuse peut être marécageuse, inondable ou saxicole.
Localisation	Dans toutes les zones agroécologiques du pays.
Forme	Forme irrégulière.
Contexte floristique	Tapis graminéens d'espèces diverses suivant la zone agro-écologique

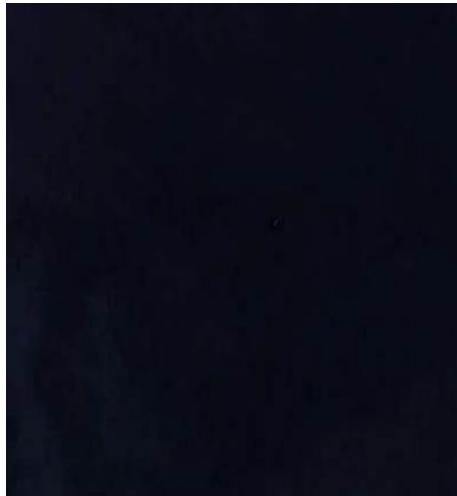
Images à haute résolution		
----------------------------------	---	--

TERRES HUMIDES

14. SAVANE MARÉCAGEUSE	
Définition	La savane marécageuse est dans les mêmes conditions édaphique que les forêts marécageuses ; sans la présence de strate arborescente. La hauteur des arbres ne dépasse pas 3 m avec un recouvrement de 40-60% ; Pour la strate herbacée, le recouvrement dépasse généralement 40 % et peut atteindre 100 %
Localisation	Elles sont situées en zone d'humidité permanente des vallées et des lagunes de la zone climatique guinéenne.
Forme	Très irrégulière, épouse la forme des bas fonds qui les portent
Contexte floristique	Espèces d'arbre : presque les mêmes que celles la forêt marécageuse avec pour la strate herbacée, un tapis de graminée ou de cypéracée

Images à haute résolution		
----------------------------------	---	--

15. PLAN D'EAU

Définition	Lac, lagune, mare, zone inondée, barrage, chenal, surcreusement de mare, carrière inondée, fleuves, rivières.	
Localisation	Plus fréquents dans le sud, sous forme de cours d'eau et de barrages dans le nord	
Forme	Irrégulière	
Contexte floristique	Sans végétaux supérieurs	
Images à haute résolution		

ETABLISSEMENTS

16. HABITATION	
Définition	Cette classe inclut toutes les terres développées, y compris l'infrastructure des transports et les établissements humains de toutes dimensions. L'habitat peut être continu ou discontinu sur une aire.
Localisation	Dans toutes les zones agro écologiques du pays
Forme	Régulière
Contexte floristique	Diverses espèces forestières ou plantées se retrouvent dans les habitations. En agglomération on rencontre des plantations en ligne
Images à haute résolution	 

17. INFRASTRUCTURES	
Définition	Zone industrielle, commerciale et portuaire, Réseau routier, ferroviaire et espaces associés, Réseau de transport d'énergie.
Localisation	Dans toutes les zones agro écologiques du pays.
Forme	Régulière
Contexte floristique	Diverses espèces forestières ou plantées se retrouvent dans les habitations. En agglomération on rencontre des plantations en ligne.

Images à haute résolution		
----------------------------------	---	--

AUTRES TERRES

18. SITES MINIERS		
Définition	Mines, décharges et chantier	
Localisation	Dans toutes les zones agro écologiques du pays	
Forme	Régulière	
Contexte floristique	Souvent sans végétation	
Images à haute résolution		

19. SURFACE ROCHEUSE OU CUIRASSÉE

Définition	Ce sont les zones où les éléments rocheux sont dominants, à savoir, talus rocheux, affleurement rocheux, ligne de crête, falaise, les sols cuirassés. Cette classe exclut les roches portant une végétation en saison humide.
Localisation	Plus fréquente à partir des Collines vers le Nord.
Forme	Irrégulière
Contexte floristique	Sans végétation
Images à haute résolution	 

20. SURFACE ÉRODÉE ET DÉNUDÉE

Définition	Les berges de cours et plan d'eau qui ont subi les effets d'érosion, les carrières de sables et autres zones décapées.
Localisation	A travers le pays
Forme	irrégulière
Contexte floristique	Sans végétation

Images à haute résolution		
----------------------------------	---	--

21. SURFACE SABLEUSE OU PLAGE

Définition	Zone couverte de sable, les plages	
Localisation	Des coins de cours d'eau important et le long du littoral	
Forme	Irrégulière et allongée	
Contexte floristique	Sans arbres	
Images à haute résolution		

L'Equipe de rédaction

	Prénoms et noms	Fonction	STRUCTURE
1	OUMOU DOUMBOUYA	Point focal CCNUCC	MEDD/DNPNC
2	MAMADOU OURY BARRY	Secrétaire Exécutif / AND-FVC	MEDD/AND-FVC
3	MAMADY KANTE	Chef de cellule de communication	MEDD /AND-FVC
4	AMINATA DIAWARA	Point Focal REDD+	MEDD /DNFF
5	ISMAEL CAMARA	Consultante national	FAO
6	IBRAHIMA YOULA	Consultante national	FAO
7	ESTHER MERTENS	Consultante internationale	FAO
8	MAMADOU BAH	Chargé des projets	FAO